



PREFET DE CORSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 6 - MARS 2015

SOMMAIRE

001 - administrations déconcentrées régionales

DGARS - Agence régionale de Santé

Autre N °2015037-0003 - ARS - ARRETE N ° 2015 - 90 du 6 février 2015 portant délégation de signature aux membres du COMEX	1
Autre N °2015037-0004 - ARS - ARRETE N ° 2015 - 91 du 6 février 2015 portant délégation de signature au sein de la direction de la santé publique et du médico- social	6

DIRECCTE

Arrêté N °2015070-0001 - Arrêté fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats d'accompagnement (CAE) et les contrats initiative emploi (CIE) du contrat unique d'insertion	10
--	----

DRAC

Arrêté N °2015064-0001 - ARRÊTÉ CONSTATANT LA PROPRIETE DE L'ETAT SUR LES OBJETS ISSUS D'UNE OPERATION D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE CONCERNANT LA COMMUNE DE CARGESE 2A (RONDOLINO)	16
Arrêté N °2015064-0002 - ARRÊTÉ CONSTATANT LA PROPRIETE DE L'ETAT SUR LES OBJETS ISSUS D'UNE OPERATION D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE CONCERNANT LA COMMUNE DE LUCCIANA 2B (SUALE)	20

DREAL

Décision N °2015056-0001 - La SAS TRANSPORTS DONGRADI dont le siège social est à 20290 BORGIO est inscrite sous le numéro 809386527 au registre des transporteurs publics routiers de voyageurs.	35
Décision N °2015069-0002 - Le centre FORMATION CORSE MEDITERRANEE (SIRET 798 633 627 00019) est agréé du 01/04/2015 au 30/09/2015 en tant qu'organisme de formation habilité à dispenser les formations professionnelles des conducteurs du transport routier de voyageurs et délivrer les attestations de formation correspondantes pour: la formation initiale obligatoire la formation continue obligatoire la formation spécifique dite "passerelle" les formations sont dispensées dans le centre de formation de la société	37

DRJSCS

Arrêté N °2015062-0003 - Arrêté portant attribution d'une subvention dans le cadre du BOP 219 - Sport - Promotion du sport pour le plus grand nombre - Réserve parlementaire - FLABELLINE PLONGEE 2015.	40
--	----

SGAC

Arrêté N °2015065-0001 - arrêté modifiant l'arrêté n °2011193-0001 en date du 12 juillet 2011 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique social et culturel de Corse	43
Arrêté N °2015069-0001 - arrêté portant modification de la liste par établissement ou organisme d'enseignement, des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage.	47

Autre N °2015029-0003 - Procès verbal de l'élection du conseil inter régional de l'ordre des infirmiers Provence Alpes Côte d'Azur et Corse	49
--	----



PREFET DE CORSE

Autre n °2015037-0003

**signé par
COIPILET Jean- Jacques**

le 06 Février 2015

**001 - administrations déconcentrées régionales
DGARS - Agence régionale de Santé**

ARS - ARRETE N ° 2015 - 90 du 6 février
2015 portant délégation de signature aux
membres du COMEX

ARRETE N° 2015 – 90 du 6 février 2015 portant délégation de signature aux membres du COMEX

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Corse

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 issu de l'article 118 de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé

Vu le décret du 1^{er} mars 2012 portant nomination de M. Jean-Jacques COIPILET, directeur général de l'agence régionale de santé de Corse ;

Vu l'arrêté n° 2013-189-0019 du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. Jean-Jacques COIPILET, directeur général de l'agence régionale de santé de Corse ;

Vu l'arrêté n° 2014 - 218 du 5 juin 2014 portant délégation de signature à M. Jean HOUBEAUT, directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Corse ;

Sur proposition du directeur général adjoint,

ARRETE

Article 1er – En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, délégation de signature est donnée à M. Jean HOUBEAUT, en tant que directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Corse, à l'effet de signer tous actes et décisions, documents et correspondances diverses, relatifs à l'exercice des missions du directeur général de l'agence régionale de santé telles que fixées à l'article 118 de la loi du 21 juillet 2009 à l'exception :

- des actes et procédures relatifs à la décision d'ester en justice au nom de l'Agence Régionale de santé
- des actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes
- des mémoires en réponse dans le cadre du contentieux administratif.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean HOUBEAUT, la délégation qui lui est donnée sera exercée par Mme Marie-Pia ANDREANI, Directrice de l'organisation et de la qualité de l'offre de santé et par M. Serge GRUBER, directeur de la santé publique et du médico-social.

Article 3 – Délégation de signature est donnée à M. Serge GRUBER, Directeur de la santé publique et du médico-social, à l'effet de signer tous actes et décisions, documents et correspondances diverses dans les domaines relevant des attributions de la direction de la santé publique et du médico-social et de la délégation territoriale de Haute-Corse et de Corse-du-sud, pour les compétences qu'elles exercent dans le périmètre de la direction, à l'exception :

- des décisions portant définition des territoires de santé, approbation des schémas régionaux et des programmes d'action, ainsi que du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie fixant les priorités de financement des créations, extensions ou transformations d'établissements ou de services au niveau régional ;
- des décisions relatives à la création des établissements médicosociaux, à l'autorisation d'activité et d'équipement, à leur renouvellement, ainsi qu'à l'approbation des conventions d'adhésion aux communautés hospitalières de territoire et aux groupements de coopération sanitaire ;
- des décisions relatives aux plans de lutte contre la maltraitance ;
- des décisions relatives aux tarifs, dotations et crédits de la caisse nationale de la solidarité et de l'autonomie et à la programmation des investissements des établissements médicosociaux, ainsi qu'aux injonctions sur la situation financière des établissements et services médicosociaux relevant des compétences de l'Agence et à la désignation d'un administrateur provisoire ;
- des décisions d'approbation des programmes annuels de prévention et de promotion de la santé et d'allocation des crédits d'intervention ;
- des décisions relatives à la gestion des emplois de direction des établissements médicosociaux et à toutes mesures de nature disciplinaire ;
- des décisions portant approbation des schémas de sécurité sanitaire et de santé environnementale, ainsi que des programmes d'action annuels (hygiène publique, eaux potables, piscines et baignades etc.) ;
- des décisions relatives aux missions et moyens de l'Agence, dans le cadre des plans de secours et de défense élaborés et mis en oeuvre sous l'autorité du Préfet de zone et des Préfets de département ;
- des décisions de diligenter des missions d'enquête, d'inspection et de contrôle ;
- des actes et procédures relatifs à la décision d'ester en justice au nom de l'Agence Régionale de santé
- des actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes
- des mémoires en réponse dans le cadre du contentieux administratif.

Délégation de signature lui est également donnée :

- pour les avis émis par l'Agence régionale de santé, ainsi que pour les visas préalables à la transmission des actes et procédures préparés par les services de sa direction et relevant des compétences du Préfet de la Corse du sud et du Préfet de la Haute-Corse ;
- pour les ordres de mission et états de frais liés aux déplacements professionnels ;
- dans le cadre de la permanence de responsabilité régionale et départementale pour les matières suivantes : décisions et mesures immédiates engageant les moyens de l'Agence régionale de santé de Corse pour répondre aux demandes présentées par le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud ou le Préfet de la Haute-Corse, dans les domaines de la veille, de l'alerte, de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, dans le cadre des dispositions du protocole Préfets/ Directeur général de l'ARS

Article 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge GRUBER, directeur de la santé publique et du médico-social, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pia ANDREANI, Directrice de l'organisation et de la qualité de l'offre de santé, à l'effet de signer tous actes et décisions, documents et correspondances diverses dans les domaines relevant des attributions de la direction de la qualité et de l'offre de santé et de la délégation territoriale de la Haute-Corse, dans le respect des champs de délégation stipulés de l'article 5 du présent arrêté.



Article 5 – Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pia ANDREANI, Directrice de l'organisation et de la qualité de l'offre de santé, à l'effet de signer tous actes et décisions, documents et correspondances divers dans les domaines relevant des attributions de la direction de l'organisation et de la qualité de l'offre de soins et des délégations territoriales de la Corse du sud et de la Haute- Corse, pour les compétences qu'elles exercent dans le périmètre de la direction, à l'exception :

- des décisions portant définition des territoires de santé, approbation des schémas régionaux, ainsi que des programmes d'action ;
- des décisions relatives à la création des établissements de santé, aux communautés hospitalières de territoire, aux groupements de coopération sanitaire, ainsi qu'à l'approbation des conventions de coopération inter-établissements et à la désignation des missions de services publics ;
- des décisions relatives à l'organisation de la permanence des soins, à la création de maisons ou de centres de santé, de pôle de santé libéral ambulatoire, ainsi que de toutes décisions relatives aux zonages démographiques des professionnels de santé ;
- des autorisations d'activité et d'équipement des établissements sanitaires et des groupements de coopération sanitaire titulaires de l'autorisation de soins et des décisions de renouvellement ;
- des décisions relatives à la notification aux établissements de santé des tarifs, dotations, forfaits et crédits de l'assurance maladie, à l'approbation et à l'exécution des états prévisionnels de recettes et de dépenses des établissements publics ;
- des décisions relatives aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et aux contrats de retour à l'équilibre financier, ainsi qu'à la désignation d'un administrateur provisoire et à la saisine du commissaire aux comptes ;
- des décisions relatives à la gestion du risque des organismes de l'assurance maladie et aux plans d'action annuels conclus avec les organismes locaux du ressort de l'Agence ;
- des décisions relatives à la désignation d'un directeur par intérim d'un établissement public de santé et à la gestion des emplois de direction des établissements sanitaires, ainsi que de toutes décisions de nature disciplinaire,
- des décisions relatives à l'admission des établissements de santé à recourir à des professionnels médicaux et à des auxiliaires médicaux libéraux pour la mise en oeuvre des services publics, ainsi qu'au placement en position de recherche d'affectation des praticiens hospitaliers ;
- des décisions d'interdiction et de suspension provisoire de l'activité des établissements de santé et de suspension temporaire du droit d'exercer des professionnels de santé, ainsi que de la saisine des chambres disciplinaires des conseils de l'ordre ;
- des décisions de diligenter des missions d'enquête, d'inspection ou de contrôle ;
- des décisions de création de transfert et de toutes mesures réglementaires relatives aux officines de pharmacie
- des actes et procédures relatifs à la décision d'estimer en justice au nom de l'Agence régionale de santé
- des actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes
- des mémoires en réponse dans le cadre du contentieux administratif.

Délégation de signature lui est également donnée :

- pour les ordres de mission et états de frais liés aux déplacements professionnels ;

- 
- dans le cadre de la permanence de responsabilité régionale et départementale pour les matières suivantes : décisions et mesures immédiates engageant les moyens de l'Agence régionale de santé de Corse pour répondre aux demandes présentées par le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du sud ou le Préfet de la Haute-Corse, dans les domaines de la veille, de l'alerte, de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, dans le cadre des dispositions prévues par le protocole Préfets - Directeur général de l'ARS.

Article 6 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pia ANDREANI, Directrice de l'organisation et de la qualité de l'offre de santé, délégation de signature est donnée à Mme le docteur Marie-Hélène PIETRI-ZANI, adjointe à la directrice de l'organisation et de la qualité de l'offre de santé, à l'effet de signer tous actes et décisions, documents et correspondances diverses dans les domaines relevant des attributions de la direction de l'organisation et de la qualité de l'offre de santé et de la délégation territoriale de la Haute-Corse, dans le respect des champs de délégation stipulés dans l'article 5 du présent arrêté.

Article 7 – Le directeur général adjoint, le directeur de la santé publique et du médico-social et la directrice de l'organisation et de la qualité de l'offre de santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Corse, Préfecture de la Corse du sud.

Ajaccio, le 6 février 2015

Le directeur général

SIGNE

Jean-Jacques COIPLÉ



PREFET DE CORSE

Autre n °2015037-0004

**signé par
COIPILET Jean- Jacques**

le 06 Février 2015

**001 - administrations déconcentrées régionales
DGARS - Agence régionale de Santé**

ARS - ARRETE N ° 2015 - 91 du 6 février
2015 portant délégation de signature au sein de
la direction de la santé publique et du médico-
social

ARRETE ARS N° 2015 - 91 du 6 février 2015
portant délégation de signature au sein de la direction de la santé publique et du médico-social

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Corse

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 issu de l'article 118 de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination pour la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le protocole du 1^{er} février 2012 relatif aux actions et prestations mises en œuvre par l'agence pour le compte du préfet de département ;

Vu le décret n° 2012-295 du 1^{er} mars 2012 portant nomination de M. Jean-Jacques COIPILET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Corse ;

Vu l'arrêté n° 2012062-0005 du 2 mars 2012 portant délégation de signature de M. Jean-Jacques COIPILET, directeur général de l'agence régionale de santé de Corse ;

Vu l'arrêté n° 2015-90 du 6 février 2015 portant délégation de signature au sein du comité exécutif de l'agence ;

Sur proposition du directeur général adjoint,

ARRETE

Article 1er – Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Audrey COLONNA**, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle « médico-social » à l'effet de signer tous actes et décisions, documents et correspondances diverses dans les domaines relevant des attributions du pôle médico-social, dans le respect du champ de délégation stipulé à l'article 3 de l'arrêté visé supra.

- **Mme Annie MACARRY**, médecin inspecteur général de santé publique, responsable du pôle « veille et sécurité sanitaire » à l'effet de signer tous actes et décisions, documents et correspondances diverses dans les domaines relevant des attributions du pôle « veilles et sécurité sanitaires », dans le respect du champ de délégation stipulé à l'article 3 de l'arrêté visé supra.
- **M. Jean-Dominique CHIAPPINI**, ingénieur d'études sanitaires, responsable par intérim du pôle « santé environnement » à l'effet de signer tous actes et décisions, documents et correspondances diverses dans les domaines relevant des attributions du pôle « Santé environnement », dans le respect du champ de délégation stipulé à l'article 3 de l'arrêté visé supra.

Article 2 – Pour la délégation territoriale de Haute-Corse, en cas d'absence ou d'empêchement des responsables de pôles désignés ci-dessus, délégation de signature est conférée à **M. François HEURGUIER**, délégué territorial de la Haute-Corse, à l'effet de signer tous actes et décisions, documents et correspondances diverses dans les domaines relevant des délégations territoriales de la Haute-Corse, délégation stipulée à l'article 3 de l'arrêté visé supra.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. François HEURGUIER, délégation de signature est conférée, dans la limite de leurs compétences et attributions successives comme suit à :

Nom des cadres et qualité	Matières et domaines concernés
Mme Laurence LAITANG-PERRET Inspecteur principal Responsable d'unité territoriale	Etablissements pour personnes âgées Etablissements pour personnes handicapées Etablissements pour personnes en difficultés spécifiques
M. Jean-Pierre ALESSANDRI ingénieur d'études sanitaires	Interprétation et transmission des conclusions sanitaires des bulletins d'analyse d'eaux à consommation humaine et des eaux de loisirs Avis techniques relevant de la compétence de la santé environnementale Réponses aux plaintes relatives à l'habitat

Article 3 - Pour la Corse du sud, en cas d'absence ou d'empêchement des responsables de pôles désignés ci-dessus, délégation de signature est accordée dans la limite de leurs compétences et attributions successives comme suit à :

Nom des cadres et qualité	Matières et domaines concernés
M. Alexandre GIOVANNONI Ingénieur d'études sanitaires	Interprétation et transmission des conclusions sanitaires des bulletins d'analyse d'eaux à consommation humaine et des eaux de loisirs Avis techniques relevant de la compétence de la santé environnementale Réponses aux plaintes relatives à l'habitat
M. Marie-Josée CRISTOFARI, responsable d'unité territoriale	Etablissements pour personnes âgées Etablissements pour personnes handicapées Etablissements pour personnes en difficultés spécifiques



Article 4 : Sont exclues de la présente délégation de signature les correspondances adressées aux :

- conseillers généraux et leurs présidents respectifs;
- conseillers territoriaux et leurs présidents ;
- parlementaires et députés;
- préfets de département et de Corse ;
- directeurs d'administration centrale et aux directeurs des caisses nationales d'assurance maladie ;
- aux membres du conseil national de pilotage des ARS et au secrétaire général des ministères sociaux;
- aux ministres et aux membres des cabinets ministériels.

Article 5 - Le directeur général adjoint et le directeur de la santé publique et du médico-social sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Corse, Préfecture de la Corse du sud et de la Préfecture de Haute-Corse.

Ajaccio, le 6 février 2015

Le directeur général,

SIGNE

Jean-Jacques COIPLÉ,



PREFET DE CORSE

Arrêté n °2015070-0001

**signé par
MORILLON- BOFILL Géraldine**

le 11 Mars 2015

**001 - administrations déconcentrées régionales
DIRECCTE
40 - Secrétariat Général**

Arrêté fixant le montant des aides de l'Etat
pour les contrats d'accompagnement (CAE) et
les contrats initiative emploi (CIE) du contrat
unique d'insertion

DIRECTION RÉGIONALE
DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté

Fixant le montant des aides de l'État pour les contrats d'accompagnement (CAE) et les contrats initiative emploi (CIE) du contrat unique d'insertion

Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,

- Vu** la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;
- Vu** les articles L 5134-19, L 5134-20 et L 5134-65 du code du travail ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au Contrat Unique d'Insertion ;
- Vu** le décret du Président de la République du 14 juin 2013, nommant Monsieur Christophe MIRMAND, en qualité de Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 29 avril 2014 portant nomination de Madame Géraldine MORILLON, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse ;
- Vu** la circulaire DGEFP n° 2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du Contrat Unique d'Insertion au 1^{er} janvier 2010 ;
- Vu** la circulaire DGEFP n° 2015-02 du 29 janvier 2015 relative à la programmation des contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir au premier semestre 2015 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014-155-0005 en date du 4 juin 2014 portant délégation de signature à Madame Géraldine MORILLON, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi de Corse ;

ARRETE :

Article 1 : Le montant de l'aide de l'Etat définie aux articles L. 5134-30 et L. 5134-30-1 du code du travail pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est fixé comme suit :

CUI-CAE (secteur non marchand)

	Décision d'attribution		Décision de prolongation	
Publics éligibles SANS CONDITION D'INSCRIPTION	Taux de prise en charge	Durée prise en charge initiale	Taux de prise en charge	Durée de prise en charge
♦ Bénéficiaires du RSA « socle » pris en charge par les Conseils Généraux.	85 % dans la limite de 35 heures	durée minimale de prise en charge de 12 mois	85 % dans la limite de 35 heures exception : 90 % dans la limite de 35 heures UNIQUEMENT si le taux de prise en charge antérieur était de 90 %	durée de prise en charge de 24 mois maximum [décision d'attribution + décision(s) de prolongation d'une durée de 6 mois]
♦ Seniors de + de 50 ans rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail ; ♦ Demandeurs d'emploi de longue et très longue durée ; ♦ Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des Travailleurs Handicapés (article L 5212-13 du Code du Travail).	80 % dans la limite de 20 heures	durée minimale de prise en charge de 12 mois	80 % dans la limite de 20 heures	durée de prise en charge 24 mois maximum [décision d'attribution + décision(s) de prolongation d'une durée de 6 mois]
♦ Jeunes de moins de 26 ans qui ne répondent pas aux conditions d'accès aux emplois d'avenir, et qui rencontrent des difficultés d'accès au marché du travail ; ♦ Ex détenus ;	70 % dans la limite de 20 heures	durée minimale de prise en charge de 12 mois	70 % dans la limite de 20 heures	durée de prise en charge 24 mois maximum [décision d'attribution + décision(s) de prolongation d'une durée de 6 mois]

◆ Personne rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail.	pour les décisions d'attribution dans la limite de 10 % des CUI CAE prescrits 70 % dans la limite de 20 heures	durée minimale de prise en charge de 6 mois	70 % dans la limite de 20 heures	durée de prise en charge de 24 mois maximum [décision d'attribution + décision(s) de prolongation d'une durée de 6 mois, soit 3 décisions de prolongation]
◆ Personnes recrutées par le Ministère de l'Education Nationale dont bénéficiaires du RSA « socle » non pris en charge par les Conseils généraux.	70% dans la limite de 20 heures	durée minimale de prise en charge de 12 mois	70% dans la limite de 20 heures	durée de prise en charge de 24 mois maximum [décision d'attribution + décision(s) de prolongation]
◆ Personnes recrutées par le Ministère de l'Intérieur, en tant qu'adjoints de sécurité.	70% dans la limite de 35 heures	durée de prise en charge de 24 mois		

Article 2 : Le montant de l'aide de l'Etat définie aux articles L 5134-72 et L 5134-72-1 du code du travail pour les contrats initiative emploi (CIE) est fixé comme suit :

CUI-CIE (secteur marchand)

Publics éligibles SANS CONDITION D'INSCRIPTION	Contrat de travail	Décision d'attribution		Décision de prolongation quelque soit la date de la décision d'attribution	
		Taux de prise en charge	Durée prise en charge initiale	Taux de prise en charge	Durée de prise en charge
♦ Bénéficiaires du RSA « socle » en application des CAOM (convention annuelle d'objectifs et de moyens) avec les Conseils Généraux	CDD de 12 mois minimum	30 % dans la limite de 35 heures	durée de prise en charge de 6 mois maximum	décision de prolongation uniquement si signature d'un CDI Taux de prise en charge de 40 % dans la limite de 35 heures	durée de prise en charge de la décision de prolongation de 6 mois maximum (*)
	CDI	40 % dans la limite de 35 heures	durée de prise en charge de 18 mois maximum		
♦ Jeunes de moins de 26 ans rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail	CDD de 6 à 12 mois maximum	20 % dans la limite de 35 heures	durée de prise en charge de 6 mois maximum		
♦ Demandeurs d'emploi de longue et très longue durée ; ♦ Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des Travailleurs handicapés (article L5212-13 du Code du Travail) ; ♦ Ex détenus ; ♦ Seniors de + de 50 ans rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail. ♦ Jeunes de moins de 26 ans qui ne répondent pas aux conditions d'accès aux emplois d'avenir, et qui rencontrent des difficultés d'accès au marché du travail ;	CDD de 12 mois minimum	20 % dans la limite de 35 heures	durée de prise en charge de 6 mois maximum	décision de prolongation uniquement si signature d'un CDI Taux de prise en charge de 30% dans la limite de 35 heures	durée de prise en charge de la décision de prolongation de 6 mois maximum (*)
	CDI	40 % dans la limite de 35 heures	durée de prise en charge de 8 mois maximum		

(*) soit une durée de prise en charge maximum de 12 mois [décision d'attribution initiale et décision de prolongation]

Article 3 : RAPPEL pour les CAE

En application de la circulaire DGEFP n°2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du Contrat Unique d'Insertion au 1^{er} janvier 2010, annexe 1, page 7, question 4, § 3, il est précisé qu'une possibilité de prolongation au-delà de la durée maximale de 24 mois est désormais ouverte, pour tous les employeurs, jusqu'à 60 mois pour les personnes reconnues travailleurs handicapés ou bénéficiaires de l'AAH, et pour les bénéficiaires de minima sociaux âgés de 50 ans ou plus. Ces prolongations se feront de 6 mois en 6 mois.

Article 4 : Le nombre de nouvelles décisions d'attribution CUI CAE au bénéfice de la catégorie de public « rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail » est limité à 10 % de la totalité des prescriptions de CUI CAE (décisions d'attribution).

Article 5 : Les dispositions de l'arrêté n° 2014022-0002 du 22 janvier 2014 sont abrogées.

Article 6 : Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux nouvelles décisions d'attribution et aux décisions de prolongation, conclues à compter du 11 mars 2015.

Article 7 : Le Secrétaire Général pour les Affaires de Corse, les Préfets de Corse du Sud et de Haute Corse, la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, le Directeur Régional du Pôle Emploi et le Délégué Régional de l'Agence de Services et de Paiement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Corse.

Ajaccio, le 11 mars 2015

Le Préfet,
P/ Le Préfet et par délégation,
La directrice régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi de Corse,



Géraldine MORILLON



PREFET DE CORSE

Arrêté n °2015064-0001

**signé par
HEULOT Laurent**

le 05 Mars 2015

**001 - administrations déconcentrées régionales
DRAC
30 - Service de l'archéologie et des monuments historiques**

ARRÊTÉ CONSTATANT LA PROPRIÉTÉ
DE L'ÉTAT SUR LES OBJETS ISSUS
D'UNE OPÉRATION D'ARCHÉOLOGIE
PRÉVENTIVE CONCERNANT LA
COMMUNE DE CARGÈSE 2A
(RONDOLINO)



PREFET DE CORSE



**Direction régionale
des affaires culturelles
Corse**

Service régional de l'archéologie

ARRÊTÉ N°

en date du : 05 MARS 2015

**constatant la propriété de l'État sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive
prescrite par arrêté n°2013/044 du 21 mai 2013**

**Le préfet de Corse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code du patrimoine, et notamment son article L. 523-14 du code du patrimoine ;

Vu le décret du 19 avril 1947 portant règlement d'administration publique concernant les expertises des objets provenant de fouilles archéologiques ;

Vu le décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, et notamment son article 61 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 nommant M. Christophe MIRMAND en qualité de Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015021-0001 en date du 21 janvier 2015 accordant délégation de signature à M. Laurent Heulot, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2013/044 du 21 mai 2013 prescrivant la réalisation d'une opération d'archéologie préventive sur les parcelles n°683, 685, 703, 705, 706, 709 de la section D du cadastre de la commune de Cargèse, au lieu-dit Rondolino, hameau de Paomia ;

Vu le rapport d'opération (responsable scientifique : Agnès BERGERET), reçu en préfecture de région (direction régionale des affaires culturelles) le 26 mars 2014 ;

Vu le courrier en date du 2 avril 2014, reçu le 30 avril 2014, par lequel le préfet de région transmet à M. et Mme Bramsen l'inventaire des objets mis au jour et l'informe qu'il dispose d'un an pour faire valoir, s'il le souhaite, leur droit de propriété sur la moitié des objets inventoriés ;

Vu le courrier en date du 22 septembre 2014, reçu en préfecture de région (direction régionale des affaires culturelles) le 26 septembre 2014, par lequel M. et Mme Bramsen font part de leur décision de renoncer à exercer leur droit de propriété sur la moitié des objets inventoriés ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'État est propriétaire des objets dont l'inventaire est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Signé :
Pour le Préfet de Corse et par délégation
Le directeur régional des affaires culturelles

Laurent HEULOT

Diffusion : Préfecture de région (archivage), M. et Mme Bramsen, Mairie de Cargèse

Annexe à l'arrêté n°

du 05 MARS 2015

Numéro d'opération	1294	Propriétaire	M. et Mme Bramsen		Type OA	
Arrêté n°	2013/044	du	21/05/13		Diagnostic	
Intitulé de l'opération	Cargèse – hameau de Rondolino		Lieu-dit / adresse	Paomia		
Responsable OA	Bergeret Agnès	Opérateur	Code opérateur			
		Inrap	FA08019501			
Commune	Parcelle	Type de matériau	Type d'objet	Unité d'enregistrement	Nombre de restes	Masse (g)
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Organique	Faune	Sondage 1, US 2010	5	10
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Organique	Faune	Bâtiment 8, US 2043	1	30
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Organique	Faune	Sondage 1, US 2089	1	10
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Organique	Faune	Sondage 3, US 2089	1	10
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Organique	Faune	Sondage 3, US 2091	2	8
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	US 1004	1	
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	Bâtiment 2, US 1010	1	190
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	US 1011 ou HS	1	1
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	US 1011	13	1230
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	Bâtiment 4, US 1013	1	20
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	Bâtiment 3, US 1024	1	210
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	Bâtiment 4, US 1074	2	30
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	HS	13	220
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	Sondage 1, US 2008	1	20
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	Sondage 1, US 2010	59	240
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	Bâtiment 8, US 2043	1	20
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	Sondage 1, US 2089	96	1470
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	Sondage 3, US 2086	1	40
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	Sondage 3, US 2087	9	100
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	Sondage 3, US 2088	2	5
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	Sondage 3, US 2089	2	150
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	Sondage 3, US 2090 recollage avec 2087	1	./.
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	Sondage 3, US 2091	22	310
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique	Sondage 3, US 2092	5	50
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Terre cuite	céramique : un poids ?	US 2091	1	190
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Métal	clou	Sondage 1, US 2010	1	5
CARGESE	D 683 ; 685 ; 703 ; 705 ; 706 ; 709	Verre		US 1002	1	1



PREFET DE CORSE

Arrêté n °2015064-0002

**signé par
HEULOT Laurent**

le 05 Mars 2015

**001 - administrations déconcentrées régionales
DRAC
30 - Service de l'archéologie et des monuments historiques**

ARRÊTÉ CONSTATANT LA PROPRIÉTÉ
DE L'ÉTAT SUR LES OBJETS ISSUS
D'UNE OPÉRATION D'ARCHÉOLOGIE
PRÉVENTIVE CONCERNANT LA
COMMUNE DE LUCCIANA 2B (SUALE)



PRÉFET DE CORSE



Direction régionale
des affaires culturelles
Corse

Service régional de l'archéologie

ARRÊTÉ N°
en date du : 05 MARS 2015

**constatant la propriété de l'État sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive
prescrite par arrêté n°2009/034 du 10/06/2009**

**Le préfet de Corse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code du patrimoine, et notamment son article L. 523-14 du code du patrimoine ;

Vu le décret du 19 avril 1947 portant règlement d'administration publique concernant les expertises des objets provenant de fouilles archéologiques ;

Vu le décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, et notamment son article 61 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 nommant M. Christophe MIRMAND en qualité de Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015021-0001 en date du 21 janvier 2015 accordant délégation de signature à M. Laurent Heulot, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2009/034 du 10/06/2009 prescrivant la réalisation d'une opération d'archéologie préventive sur la parcelle n° 117 de la section BE du cadastre de la commune de Lucciana au lieu-dit *Suale* ;

Vu le rapport d'opération (responsable scientifique : Laurent VIDAL), reçu en préfecture de région (direction régionale des affaires culturelles) le 25 janvier 2012 ;

Vu le courrier en date du 4 février 2014, reçu le 6 février 2014, par lequel le préfet de région transmet à M. le directeur d'EDF PEI les extraits des rapports comportant l'inventaire des objets mis au jour et l'informe qu'il dispose d'un an pour faire valoir, s'il le souhaite, son droit de propriété sur la moitié des objets inventoriés ;

Considérant que, dans le délai d'un an à compter de la notification du rapport d'opération et de l'inventaire des objets mis au jour, le propriétaire du terrain n'a pas fait valoir son droit de propriété ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'Etat est propriétaire des objets dont l'inventaire est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Signé :
Pour le Préfet de Corse et par délégation
Le directeur régional des affaires culturelles

Laurent HEULOT

Diffusion : *Préfecture de région (archivage), M. le directeur d'EDF PEI, Mairie de Lucciana*

ANNEXE A L'ARRÊTE 2015/

du 05 MARS 2015

Inventaire du mobilier issu de l'opération préventive (fouille) prescrite par arrêté 2009/034/SRA - Suale, commune de Lucciana

Numéro d'opération				Type OA		Fouille		Année		2009	
997											
Intitulé de l'opération				Arrêté n°		2009/034/SRA		du		10/08/2009	
Suale II				Lieu-dit / adresse		Suale				Propriétaire du terrain	
Responsable OA											
Laurent Vidal										EDF	
Opérateur				Inrap		Code opérateur		FB08007501			
Commune	Parcelle	Matière	Type	Détermination		Unité d'enregistrement	Ancien n° d'inventaire	Chronologie	Nombre de restes		
LUCCIANA	BE 117	Organique	Non travaillé	Charbons de bois							
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment brisé en quatre à la fouille (epp : 8,8 mm), pâte bicolore brun à brun rouge (intérieur vers extérieur), sableuse à dégraissant sup-millimétrique, surface externe, régulière,(lissée ?) et surface interne érodée		FS 1021 US 1051(ou 52 ?)	1	Néolithique	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	pointe de projectile à pédoncule triangulaire et ailerons sub-récurents (aileron droit cassé), limbe large (27,0 x 14,4 mm ; pédoncule : 8, mm), retouches bifaciales couvrantes, rebroussé sur la face supérieure n'ayant pas supprimé un reliquat de la surface d'origine, probablement sur éclat, rhyolite grise.		FS 1021 US 1051	2	Néolithique	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	nucleus sur grand éclat épais, entame (face supérieure et bord gauche partiellement cortical), phase de débitage unipolaire sur enclume, préparation partielle de la surface de débitage (corniches abrasées). Rhyolite noire, pris sur galet.		FS 1021 US 1030	101	Néolithique	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat épais, fragment. Rhyolite noire		FS 1021 US 1030	102	Néolithique	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat, entame (partie distale corticale), talon lisse et large, bulbe marqué. Rhyolite grise, litée.		FS 1021 US 1030	103	Néolithique	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat, fragment, partie proximale, grand éclat détaché par percussion directe dure (talon absent, cassé au débitage), rhyolite verte.		FS 1021 US 1036	104	Néolithique	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat, fragment. Rhyolite grise.		FS 1021 US 1036	105	Néolithique	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat sur galet, talon très large, bulbe très fort, éclat d'entame détaché à la percussion directe dure. Rhyolite grenue rouge.		FS 1021 US 1036	106	Néolithique	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat mince, petit fragment proximal, talon ôté. Rhyolite grise.		US 1002	97	Néolithique	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	grand éclat sur galet. Rhyolite grise litée.		US 1019	98	Néolithique	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	grand éclat épais, rhyolite blanche altérée, débitage intentionnel ?		US 1019	99	Néolithique	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	fragment parallépipède, quartz, naturel ?		US 1019	100	Néolithique	1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, très petit fragment (epp : 10,9 mm), pâte rouge, vacuolaire, dégraissant abondant, millimétrique, à base de quartz ; surfaces et cassures érodées.		FS 1033 US 1036	3	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, très petit fragment (epp : non mesurable), pâte rouge, dégraissant abondant, millimétrique, à base de quartz, surfaces et cassures érodées, fragment réduit à l'état de boulette informe.		FS 1033 US 1036	4	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment (epp : 7,1 mm), pâte brune, sableuse, dégraissant millimétrique, surface brune à brun rouge, régulière, lissée soigneusement et surface interne brune, régulière, lissée. Parois sans courbure, segment de forme cylindrique ou tronconique à parois tendues ?		FS 1033 US 1036	5	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment (epp : 9,2 mm), pâte brun rouge, sableuse, dégraissant millimétrique à sup-millimétrique, surface brune à brun rouge, régulière, lissée et surface interne brune, érodée.		FS 1033 US 1036	6	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (epp : 8,4 mm), pâte brun rouge, sableuse, dégraissant millimétrique à sup-millimétrique, surface externe brun rouge, régulière, lissée et surface interne brune, légèrement érodée, régulière, probablement lissée (facettes encore visibles).		FS 1033 US 1036	7	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, très petit fragment (epp : 7,4 mm), pâte rouge, sableuse, vacuolaire, dégraissant millimétrique, surface externe brune, régulière, lissée et surface interne brune, très érodée.		FS 1033 US 1036	8	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, très petit fragment (epp : 7,5 mm), pâte rouge, dégraissant sup-millimétrique, surface externe brune à brun rouge, érodée et surface interne brune, érodée.		FS 1033 US 1036	9	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, très petit fragment (epp : 8,0 mm), pâte rouge orangé, litée, dégraissant sup-millimétrique et plurimillimétrique, surface brun clair, régulière, lissée (?) et surface interne brun orangé, très érodée.		FS 1033 US 1036	10	Bronze final (C14)	1		

ANNEXE A L'ARRÊTE 2015/

du 05 MARS 2015

Inventaire du mobilier issu de l'opération préventive (fouille) prescrite par arrêté 2009/034/SRA - Suale, commune de Lucciana

Numéro d'opération		Type OA		Fouille		Année		2009	
Intitulé de l'opération		Arrêté n°		2009/034/SRA		du		10/06/2009	
Responsable OA		Lieu-dit / adresse		Suale		Propriétaire du terrain		EDF	
Opérateur		Code opérateur		FB08007501					
Commune	Parcelle	Matière	Type	Détermination	Unité d'enregistrement	Ancien n° d'inventaire	Chronologie	Nombre de restes	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, très petit fragment (epp : 7,3 mm), pâte rouge, dégraissant abondant, millimétrique, à base de quartz, surfaces et cassures érodées néanmoins surfaces externe et interne régulières, lissées soigneusement ?	FS 1033 US 1038	11	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, très petit fragment (epp : 7,0 mm), pâte brune, fine et homogène, dégraissant infra-millimétrique, surfaces et cassures érodées.	FS 1033 US 1038	12	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment à parois épaisses (epp : 12,6 mm), pâte rouge d'aspect gréseux à dégraissant hétérométrique, infra-millimétrique à pluri-millimétrique, épaississement des parois vraisemblablement due à la proximité d'un relief, décor ou préhension.	FS 1033 US 1038	13	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	relief en pouce, fragment de petit mamelon caréné ? pâte rouge d'aspect gréseux à dégraissant infra-millimétrique.	FS 1033 US 1038	14	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	base, départ de fond plat, (epp : 8,0 mm), parois rectilignes, tendues (epp : 6,4 mm), segment de forme tronconique (si forme simple, forme ouverte de type écuelle/jatte tronconique à fond plat, cf. production de la fin du Néolithique mais aussi de l'âge du Bronze).	FS 1033 US 1038	15	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment (epp : 7,7 mm), pâte brune, compacte à dégraissant millimétrique, surface externe brune, régulière, lissée et surface interne brune irrégulière, lissée ; parois gaibées.	FS 1033 US 1039	16	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment (epp : 10,5 mm), pâte brun rouge, sableuse à dégraissant abondant infra-millimétrique, départ de préhension (?) indiqué par un galbe prononcé de la surface externe, surface externe rouge, lissée (trace d'estègue) et surface interne brun clair régulière, légèrement érodée, lissée ?	FS 1033 US 1039	17	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment (epp : 9,6 mm), pâte brune, à dégraissant abondant schisteux, surface externe régulière, lissée (?) et surface interne irrégulière, érodée.	FS 1033 US 1039	18	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (epp : 6,7 mm), pâte brune, à dégraissant abondant schisteux, surface externe irrégulière, érodée et surface interne irrégulière, très érodée.	FS 1033 US 1039	19	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (epp : 7,1 mm), pâte rouge, à dégraissant abondant millimétrique, surface externe irrégulière, érodée et surface interne très érodée. Il pourrait s'agir d'un départ de fond plat.	FS 1033 US 1039	20	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (epp : 9,2 mm), pâte rouge, à dégraissant millimétrique, surface externe régulière, lissée bien que partiellement érodée et surface interne régulière, lissée.	FS 1033 US 1039	21	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, très petit fragment (epp : non mesurable), pâte brun orangé, dégraissant très fin, infra-millimétrique avec quelques éléments plus grossiers, surface externe très érodée et surface interne régulière, lissée, légèrement érodée.	FS 1033 US 1039	22	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, très petit fragment (epp : 7,0 mm), pâte brun rouge, sableuse, dégraissant sup-millimétrique, surface externe brun clair régulière, lissée et surface interne brune régulière, lissée.	FS 1033 US 1039	23	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, très petit fragment (epp : 8,5 mm), pâte rouge, sableuse, dégraissant millimétrique avec quelques éléments plus grossiers, surface externe brun clair régulière, lissée (?) et surface interne brun clair, régulière, légèrement érodée.	FS 1033 US 1039	24	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, très petit fragment (epp : 5,5 mm), pâte rouge brique, compacte, dégraissant infra-millimétrique, surface externe brune régulière, et surface interne brun foncé, régulière, lissée voire polie (?).	FS 1033 US 1039	25	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment (epp : 9,0 mm), courbure simple, segment de forme cylindrique, pâte savonneuse, rouge-noir-rouge à dégraissant abondant hétérométrique, surface externe brun rouge, régulière, légèrement érodée, lissée et surface interne régulière, lissée (traces d'estègue). Arêtes et bords de cassure émoussés.	FS 1033 US 1039	26	Bronze final (C14)	1	

ANNEXE A L'ARRÊTE 2015/

du 05 MARS 2015

Inventaire du mobilier issu de l'opération préventive (fouille) prescrite par arrêté 2009/034/SRA - Suale, commune de Lucciana

Numéro d'opération				Type OA		Fouille		Année		2009	
Intitulé de l'opération				Arrêté n°		2009/034/SRA		du		10/06/2009	
Responsable OA				Lieu-dit / adresse		Suale		Propriétaire du terrain		EDF	
Opérateur				Inrap		Code opérateur		FB08007501			
Commune	Parcelle	Matière	Type	Détermination			Unité d'enregistrement	Ancien n° d'inventaire	Chronologie	Nombre de restes	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment (epp : 9,2 mm), pâte sableuse rouge à dégraissant sup-millimétrique, surface externe brun rouge légèrement érodée, irrégulière, lissée sommairement et surface interne rouge, régulière, lissée.			FS 1033 US 1039	27	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment (epp : 8,6 mm), pâte sableuse brun rouge à dégraissant hétérométrique, surface externe érodée, irrégulière, et surface interne érodée, irrégulière. Arêtes et cassures émoussés. Petit départ de relief sur la surface externe, au niveau cassure.			FS 1033 US 1039	28	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment à parois fines (epp : 4,6 mm), courbure simple, segment de forme sphérique, récipient de grand diamètre, pâte sableuse rouge orangé à dégraissant millimétrique, surface externe rouge, légèrement érodé, régulière, lissée ou polie et surface interne brun clair à brun orangé, régulière, certainement lissée.			FS 1033 US 1039	29	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (epp : 5,9 mm), pâte brune compacte à dégraissant abondant millimétrique à sup-millimétrique micacé, surface externe brun noir, très irrégulière, polie (?) et surface interne érodée, brun clair.			FS 1033 US 1039	30	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	préhension, fragment, départ de préhension massive type anse en ruban proéminente (epp : 11,6 mm ; largeur du ruban non mesurable), pâte solide rouge à dégraissant abondant hétérométrique, surfaces externe et interne érodées.			FS 1033 US 1039	31	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	base, petit fragment, fond plat (epb : 16,6 mm), pâte rouge clair, fine et savonneuse, à dégraissant rare sup-millimétrique avec quelques éléments plus grossiers, surface externe régulière, lissée soigneusement et surface interne érodée.			FS 1033 US 1039	32	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	base, petit fragment, fond plat (epb : 8,7 mm), pâte savonneuse rouge à dégraissant sup-millimétrique, surface externe très régulière, lissée soigneusement et surface interne régulière, lissée. La paroi de la panse est plus épaisse que celle de la base.			FS 1033 US 1039	33	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	base, petit fragment, fond plat (epb : 12,0 mm), pâte savonneuse brun rouge à dégraissant sup-millimétrique à plurimillimétrique, surface externe brune, régulière, probablement lissée et surface interne brun gris, irrégulière.			FS 1033 US 1039	34	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (epp : 6,4 mm), pâte rouge orangé, sableuse, friable à dégraissant infra-millimétrique avec quelques éléments grossier pluri-millimétrique ! surfaces externe et interne rouge clair très érodées.			FS 1033 US 1039	35	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (epp : 6,2 mm), pâte compacte brun rouge à dégraissant abondant sup-millimétrique, surface externe brun rouge, régulière, lissée et surface interne brun foncé, régulière, lissée avec soin.			FS 1033 US 1039	36	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (epp : 7,5 mm), pâte rouge brique sableuse à dégraissant millimétrique, surfaces externe et interne rouges très érodées.			FS 1033 US 1039	37	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (epp : 7,9 mm), pâte brun clair-brun noir-brun rouge, sableuse à dégraissant millimétrique à sup-millimétrique, surface externe brun clair, régulière, lissée et surface interne brun rouge, irrégulière, sommairement lissée.			FS 1033 US 1039	38	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	7 très petits fragments de panse (< 2 cm²), non décrits			FS 1033 US 1039	-	Bronze final (C14)	7	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment (epp : 11,2 mm), pâte rouge savonneuse à dégraissant abondant millimétrique à sup-millimétrique, contient un très gros élément infra-centimétrique, ce qui peut indiquer que les argiles ne sont pas préparées. Surface externe brun rouge régulière lissée sommairement et surface interne brun, régulière, lissée.			FS 1033 US 1039	39	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (epp : 9,6 mm), pâte brun rouge savonneuse à faible cohésion, pouvant traduire un montage à la motte sans préparation des argiles, à dégraissant pluri-millimétrique, surface externe brune régulière, lissée et surface interne brun rouge irrégulière lissée sommairement.			FS 1033 US 1039	40	Bronze final (C14)	1	

ANNEXE A L'ARRÊTE 2015/

du 05 MARS 2015

Inventaire du mobilier issu de l'opération préventive (fouille) prescrite par arrêté 2009/034/SRA - Suale, commune de Lucciana

Numéro d'opération				Type OA		Fouille		Année	
997								2009	
Intitulé de l'opération				Arrêté n°		2009/034/SRA		du	
Suale II				Lieu-dit / adresse		Suale		10/06/2009	
Responsable OA								Propriétaire du terrain	
Laurent Vidal								EDF	
Opérateur				Inrap		Code opérateur		FB08007501	
Commune	Parcelle	Matière	Type	Détermination	Unité d'enregistrement	Ancien n° d'inventaire	Chronologie	Nombre de restes	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment (epp : 9,4 mm), pâte brun clair savonneuse à dégraissant abondant sup-millimétrique, surface externe brun clair, érodée et surface interne brune, régulière, lissée sommairement. Arêtes et cassures très émoussées, révélant la très grande fragilité de ces céramiques, très sensible aux dégradations mécaniques et aux altérations d'ordre physico-chimiques.	FS 1033 US 1039	41	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse petit fragment (epp : 6,8 mm), pâte brun rouge compacte, lissée à dégraissant abondant très fin, infra-millimétrique, surface externe brun clair, irrégulière, lissée sommairement et surface interne brun rouge, irrégulière, lissée.	FS 1033 US 1039	42	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (epp : 7,0 mm), pâte brun rouge, sableuse à dégraissant abondant, fin, millimétrique, surface externe rouge, érodée et surface interne rouge, érodée profondément. Arêtes et tranches sont très émoussées.	FS 1033 US 1039	43	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (epp : 6,7 mm), pâte brun jaune sableuse à dégraissant fin, sup-millimétrique, surface externe jaune érodée et surface interne jaunes irrégulière.	FS 1033 US 1039	44	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (epp : 9,5 mm), pâte brune, compacte à dégraissant fin, millimétrique, surface externe, régulière, lissée avec soin et surface interne régulière lissée avec soin.	FS 1033 US 1039	45	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, très petit fragment (epp : 4,1 mm), pâte brun noir compacte à dégraissant fin, millimétrique surface externe brun rouge, régulière, lissée ou polie et surface interne brune lissée.	FS 1033 US 1039	46	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, très petit fragment (epp : 4,1 mm), carène molle, pâte brun foncé compacte à dégraissant très fin, rare, infra-millimétrique, surface externe régulière, polie (?) et surface interne brun foncé régulière, polie.	FS 1033 US 1039	47	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, très petit fragment (epp : 5,2 mm), pâte brun rouge compacte à dégraissant très fin, rare, infra-millimétrique, surface externe rouge régulière, polie (?) et surface interne brune, régulière, polie.	FS 1033 US 1039	48	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (epp : 8,9 mm), pâte brun clair, sableuse à dégraissant sup-millimétrique, surface brun rouge érodée et surface interne rouge, régulière, lissée.	FS 1033 US 1039	49	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (epp : 10,2 mm), pâte brun noir savonneuse à dégraissant millimétrique et pluri-millimétrique, surface externe brune érodée profondément et surface interne brun noir, régulière, lissée.	FS 1033 US 1039	50	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Autre	Matériaux de construction autre	boulette argileuse, pâte jaune, vacuolaire, fine, dégraissant très fin avec quelques éléments plus grossiers sup-millimétrique, terre à bâtir, torchis ?	FS 1033 US 1039	51	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	anse, petit fragment (epp : 7,1 mm), pâte brune, savonneuse à dégraissant abondant millimétrique micacé, surface externe brune profondément érodée et surface interne brun foncé, érodée, irrégulière.	FS 1033 US 1039	52	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	4 très petits fragments de panse (< 2 cm²), non décrits.	FS 1033 US 1039	-	Bronze final (C14)	34	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment (epp : 10,6 mm), pâte bicolore, brune à rouge (interne), sableuse à dégraissant millimétrique à sup-millimétrique, surface externe brune, régulière, lissée et surface interne brun rouge, régulière, lissée.	FS 1033 US 1039	53	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment à parois épaisses (epp : 15,5 mm), pâte brun rouge sableuse à dégraissant abondant sup-millimétrique, surface externe brun rouge, irrégulière, lissée et surface interne rouge, irrégulière, lissée sommairement (traces d'estègue rigide).	FS 1033 US 1039	54	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment à parois épaisses (epp : 14,8 mm), pâte bicolore brun rouge (externe) à noir (interne), sableuse à dégraissant abondant infra-millimétrique à millimétrique, surface externe rouge lissée et surface interne noire irrégulière.	FS 1033 US 1039	55	Bronze final (C14)	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment à parois épaisses (epp : 18,5 mm), pâte rouge brique, compacte à dégraissant abondant millimétrique, surface externe rouge très érodée et surface interne rouge irrégulière, lissée.	FS 1033 US 1039	56	Bronze final (C14)	1	

ANNEXE A L'ARRÊTE 2015/

du 05 MARS 2015

Inventaire du mobilier issu de l'opération préventive (fouille) prescrite par arrêté 2009/034/SRA - Suale, commune de Lucciana

Numéro d'opération				Type OA		Fouille		Année		2009	
997								2009/034/SRA		10/05/2009	
Intitulé de l'opération						Arrêté n°		du			
Suale II						Lieu-dit / adresse		Suale		Propriétaire du terrain	
Responsable OA										EDF	
Laurent Vidal											
Opérateur				Inrap		Code opérateur		FB08007501			
Commune	Parcelle	Matière	Type	Détermination		Unité d'enregistrement	Ancien n° d'inventaire	Chronologie	Nombre de restes		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment (épp : 7,5 mm), pâte brune, sableuse à dégraissant hétérométrique, surface externe brun-rouge, régulière, lissée et surface interne très érodée. Courbures du tessou indiquent un segment de forme cylindrique (ou tronconique) de grand diamètre.		FS 1033 US 1039	57	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment (épp : 8,1 mm), pâte rouge, sableuse à dégraissant millimétrique avec quelques éléments grossiers, plurimillimétriques, surface externe brun-rouge, régulière, lissée et surface interne brun rouge, irrégulière, sommairement lissée. Montage au colombin possible.		FS 1033 US 1039	58	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, fragment (épp : 9,6 mm), pâte rouge, sableuse à dégraissant millimétrique, surface externe partiellement érodée, régulière, vraisemblablement lissée et surface interne, régulière, lissée sommairement.		FS 1033 US 1039	59	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	anse, fragment (épp : 10,3 mm), pâte noire, compacts à dégraissant abondant sup-millimétrique, surface externe rouge, régulière, lissés et surface interne rouge, régulière, lissée sommairement.		FS 1033 US 1055	107	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (épp : 11,2 mm), pâte brun rouge, sableuse à dégraissant millimétrique, surface externe érodée et surface interne, partiellement érodée, régulière, lissée sommairement.		FS 1033 US 1055	108	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (épp : 10,8 mm), pâte brun rouge, sableuse à dégraissant millimétrique, surface externe partiellement érodée, régulière, lissée sommairement et surface interne érodée		FS 1033 US 1055	109	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	panse, petit fragment (épp : 8,8 mm), pâte brun clair, sableuse à dégraissant millimétrique, surface externe partiellement érodée, régulière, vraisemblablement lissée et surface interne, régulière, lissée sommairement.		FS 1033 US 1055	110	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	4 très petits fragments de panse (< 2 cm²), non décrits.		FS 1033 US 1055	-	Bronze final (C14)	4		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	grand éclat d'entame, sur galet. Coches proximales, directe à droite et inverse à gauche. Bord distal à retouches marginales continues inverses, délimitation régulière convexe, légèrement abrasée. Rhyolite grenue bleue.		FS 1033 US 1033	60	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat, fragment, rhyolite grise à filonnets quartz, fracturé en plusieurs fragments à la fouille, talon absent, ondulations très marquées sur face inférieure.		FS 1033 US 1038	61	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	grand éclat sur galet, aucune trace d'utilisation, premier enlèvement ou mise en forme d'un perceur. Granit quartz, rhyolite grise à filonnets.		FS 1033 US 1038	62	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	fragment de perceur, bord sommairement aménagé en ciseau, négatifs d'écrasement sur l'arête principale. Rhyolite grise à filonnets.		FS 1033 US 1038	63	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat, petit fragment. Rhyolite grise litée.		FS 1033 US 1038	64	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	2 petits galets plats, pluricentimétriques, lissés ? Schiste.		FS 1033 US 1038	-	Bronze final (C14)	2		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat, rhyolite grise à filonnets quartz, talon conservé lisse et large, bulbe très marqué, surface supérieure naturelle (galet).		FS 1033 US 1039	65	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat court, rhyolite grise stratifiée, talon conservé lisse et large, corniche non abrasée, bulbe proéminent.		FS 1033 US 1039	66	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat, fragment, sur galet de granit (talon absent), possiblement issu d'un perceur.		FS 1033 US 1039	67	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	petit éclat, rhyolite grise à filonnets quartz.		FS 1033 US 1039	68	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat, petit fragment, sur galet de rhyolite grise.		FS 1033 US 1039	69	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat, petit fragment, rhyolite grise à filonnets quartz.		FS 1033 US 1039	70	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat, fragment, quartz.		FS 1033 US 1039	71	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat épais, fragment, quartz.		FS 1033 US 1039	72	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	éclat mince, fragment millimétrique, quartz		FS 1033 US 1039	73	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	petit éclat mince, fragment millimétrique, quartz		FS 1033 US 1039	74	Bronze final (C14)	1		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Fragment prismatique naturelle, quartz		FS 1033 US 1039	75	Bronze final (C14)	1		

ANNEXE A L'ARRÊTE 2015/

du 05 MARS 2015

Inventaire du mobilier issu de l'opération préventive (fouille) prescrite par arrêté 2009/034/SRA - Suale, commune de Lucciana

Numéro d'opération		997		Type OA		Fouille		Année		2009	
Intitulé de l'opération				Arrêté n°		2009/034/SRA		du		10/06/2009	
Responsable OA				Lieu-dit / adresse		Suale		Propriétaire du terrain			
Suale II				Laurent Vidal				EDF			
Opérateur				Inrap		Code opérateur		FB08007501			
Commune	Parcelle	Matière	Type	Détermination	Unité d'enregistrement	Ancien n° d'inventaire	Chronologie	Nombre de restes			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Petit cailloux, roche basique très altérée, non déterminée.	FS 1033 US 1039	76	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat court, fragment, partie proximale, talon lisse et large, bulbe très marqué, rhyolite grise.	FS 1033 US 1039	77	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat, talon lisse, allongé, bulbe très marqué, rhyolite bleue à sphérolites.	FS 1033 US 1039	78	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat mince, fragment, partie distale, rhyolite grise à filonnets quartzeux.	FS 1033 US 1039	79	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat épais, fragment, partie proximale, talon lisse et large, bulbe très marqué, rhyolite grise. Pièce à dos abattu, retouches abruptes directes, rhyolite grise.	FS 1033 US 1039	80	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat épais, fragment, rhyolite grise à filonnets.	FS 1033 US 1039	81	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat épais, fragment, sur galet. Rhyolite noire.	FS 1033 US 1039	82	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat, petit fragment, rhyolite grise.	FS 1033 US 1039	83	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat, petit fragment, rhyolite noire.	FS 1033 US 1039	84	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Nucleus pyramidal sur galet (bord cortical conservé), plan de frappe naturel, débitage sur enclume. Rhyolite grise.	FS 1033 US 1039	85	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat, fragment. Rhyolite noire.	FS 1033 US 1039	86	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat sur galet. Microgranite leucocrate filonien.	FS 1033 US 1039	87	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat, fragment. Microgranite leucocrate filonien.	FS 1033 US 1039	88	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat épais, fragment, rhyolite gris clair.	FS 1033 US 1039	89	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Nucleus épuisé, débitage multipolaire, rhyolite grise.	FS 1033 US 1039	90	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	1 petit galet plat, traces d'utilisation sur un bord. Rhyolite grise, filée.	FS 1033 US 1039	—	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	4 gros éclats sur galet, probablement issus de l'utilisation de percuteur, rhyolites diverses.	FS 1033 US 1039	—	Bronze final (C14)	4			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat mince, quartz.	FS 1033 US 1039	91	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat, fragment, quartz.	FS 1033 US 1039	92	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat, fragment, quartz.	FS 1033 US 1039	93	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat, fragment, quartz.	FS 1033 US 1039	94	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat épais fragment, quartz.	FS 1033 US 1039	95	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat, fragment, partie proximale, quartz.	FS 1033 US 1039	96	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	11 petits débris diachasiques, non taillé.	FS 1033 US 1039	—	Bronze final (C14)	11			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	5 fragments, arêtes émoussés, non taillé.	FS 1033 US 1039	—	Bronze final (C14)	5			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	6 petits fragments polyédriques pluricentimétriques, non taillés.	FS 1033 US 1039	—	Bronze final (C14)	6			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	10 fragments polyédriques centimétriques à pluricentimétriques, non taillés.	FS 1033 US 1039	—	Bronze final (C14)	10			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat mince, fragment, quartz.	FS 1033 US 1055	111	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Industrie lithique	Éclat épais, fragment, face supérieure naturelle, galet, quartz.	FS 1033 US 1055	112	Bronze final (C14)	1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	Fragment de verre naturel	US 1004	—	—	1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 bord en verre naturel, droit et adouci au feu (diam. : 4 cm)	US 1005	9	—	1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 fond en verre naturel, fond annulaire indéterminé	US 1009	18	—	1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	Fragment de verre naturel et fragment de verre incolore	US 1010	—	—	2			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	fragment de verre bl. opaque et fragment de verre incolore	US 1011	—	—	2			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 fond ombiliqué en verre vert clair, fond apode indéterminé	US 1013	24	—	3			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	Fragment de verre naturel	US 1017	—	—	1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	Fragment de verre naturel, fragment de verre bl. opaque et fragment de verre coloré	US 1030	—	—	3			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	Fragment de verre naturel et fragment de verre incolore	US 1036	—	—	2			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 fond en verre naturel, fond annulaire indéterminé	US 2009 HS	21	—	1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	fragment de verre bl. opaque	FS1021 US 1021	—	—	1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	46 fragments de verre naturel, 19 fragments de verre incolore, 28 fragments de verre blanc opaque ; 5 bords, 1 fond	FS1021 US 1025	—	—	93			

ANNEXE A L'ARRÊTE 2015/

du 05 MARS 2015

Inventaire du mobilier issu de l'opération préventive (fouille) prescrite par arrêté 2009/034/SRA - Suale, commune de Lucciana

Numéro d'opération				Type OA		Fouille		Année		2009	
997											
Intitulé de l'opération				Arrêté n°		2009/034/SRA		du		10/06/2009	
Suale II				Lieu-dit / adresse		Suale				Propriétaire du terrain	
Responsable OA											
Laurent Vidal										EDF	
Opérateur				Inrap		Code opérateur		FB08007501			
Commune	Parcelle	Matière	Type	Détermination	Unité d'enregistrement	Ancien n° d'inventaire	Chronologie	Nombre de restes			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 bord en verre naturel d'une assiette Isings 43/45, verre soufflé à la volée ; lèvres repliées vers l'extérieur 50/300 ap. J.-C.	FS1021 US 1025	1		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 bord en verre incolore Coupe AR 83 var. (AV V 73), verre soufflé dans un moule (?) ; décor de gouttes meulé 11e siècle ap. J.-C.	FS1021 US 1025	2		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 bord en verre naturel, flacon indéterminé, verre soufflé à la volée ; lèvres repliées ou droites à bord adouci au feu	FS1021 US 1025	7		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	2 bords en verre naturel Urne Isings 67 (AR 118) Verre soufflé à la volée ; lèvres repliées vers l'extérieur 20/200 ap. J.-C.	FS1021 US 1025	12 et 13		2			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 fond ombiliqué en verre incolore, fond apode indéterminé	FS1021 US 1025	25		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	28 fragments de verre naturel, 33 fragments de verre incolore, 25 fragments de verre bl. Opaque	FS1021 US 1036	—		86			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 fond ombiliqué en verre blanc opacifié, fond apode indéterminé	FS1021 US 1036	22		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 fond en verre naturel (diam. ind.), fond annulaire indéterminé	FS1021 US 1036	19		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 fond en verre blanc opacifié, fond annulaire indéterminé	FS1021 US 1036	15		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 fond en verre naturel vert clair Balsamaire Isings 82B1 (AR 135) Verre soufflé à la volée ; lèvres repliées ou droites à bord adouci au feu 60/200 ap. J.-C.	FS1021 US 1036	14		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 fr. d'anse en verre blanc opacifié, flacon indéterminé, verre soufflé à la volée ; lèvres repliées ou droites à bord adouci au feu	FS1021 US 1036	8		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 bord en verre blanc opacifié (us 1036) Coupe AR 83 var. (AV V 73), verre soufflé dans un moule (?) ; décor de gouttes meulé, 11e siècle ap. J.-C.	FS1021 US 1036	3		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 bord en verre incolore gobelet Isings 34 (AR 37) verre soufflé à la volée ; bord découpé au ciseau, non repris 20/120 ap. J.-C.	FS1021 US 1036	4		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 bord en verre blanc opacifié gobelet Isings 34 (AR 37) verre soufflé à la volée ; bord découpé au ciseau, non repris 20/120 ap. J.-C.	FS1021 US 1036	5		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 fond en verre naturel bleu, bouteille Isings 51 (AR 150) verre moulé 40/200 ap. J.-C.	FS1021 US 1036	11		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	30 fragments de verre naturel, 22 fragments de verre incolore, 43 fragments de verre bl. Opaque	FS1021 US 1050	—		95			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	2 fonds plats en verre incolore (diam. ind.), fond apode indéterminé	FS1021 US 1050	26 et 27		2			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 fond en verre blanc opacifié, fond apode indéterminé	FS1021 US 1050	22		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	2 fonds en verre incolore, fond annulaire indéterminé	FS1021 US 1050	16 et 17		2			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 fond en verre naturel (diam. ind.), fond annulaire indéterminé	FS1021 US 1050	20		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 bord en verre blanc opacifié gobelet Isings 34 (AR 37) verre soufflé à la volée ; bord découpé au ciseau, non repris 20/120 ap. J.-C.	FS1021 US 1050	6		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 bord en verre naturel, bouteille Isings 50 (AR 156), verre moulé 40/200 ap. J.-C.	FS1021 US 1050	10		1			
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	9 fragments de verre naturel, 3 fragments de verre incolore, 8 fragments de verre bl. Opaque	FS1021 US 1049	—		20			
LUCCIANA	BE 117	Métal	Non ferreux	1 possible fragment de bord de bassin en bronze, L. act. : 44 mm ; ht. act. : 14 mm ; ép. : 2 mm	US 1036	1		1			
LUCCIANA	BE 117	Métal	Non ferreux	1 fr. d'anse en bronze, attribuable à un coffret, un petit meuble ou une vasque en bronze de type Tassinari N°1300 (Tassinari 1993), Ht. : 39 mm ; L. restit. : 65 mm. Tige à section ronde (4 mm) recourbée, dont les extrémités sont redressées et aplaties sur deux plans perpendiculaires pour former blocage. Elle porte un décor d'incisions irrégulières, plus ou moins disposées en chevrons	US 1025	2		1			
LUCCIANA	BE 117	Métal	Ferreux	1 fr. de lame de couteau en fer, L. act. : 24 mm ; l. : 16 mm	US 1036	3		1			
LUCCIANA	BE 117	Métal	Ferreux	1 pointe de lame de serpette de vigne ou d'émondoir, en fer, L. act. : 31 mm ; l. lame : 23 mm	US 1025	4		1			

ANNEXE A L'ARRÊTE 2015/

du 05 MARS 2015

Inventaire du mobilier issu de l'opération préventive (fouille) prescrite par arrêté 2009/034/SRA - Suale, commune de Lucciana

Numéro d'opération		997		Type OA		Fouille		Année		2009			
Intitulé de l'opération				Suale II		Arrêté n°		2009/034/SRA		du		10/09/2009	
Responsable OA				Laurent Vidal		Lieu-dit / adresse		Suale		Propriétaire du terrain		EDF	
Opérateur				Inrap		Code opérateur		FB08007501					
Commune	Parcelle	Matière	Type	Détermination				Unité d'enregistrement	Ancien n° d'inventaire	Chronologie	Nombre de restes		
LUCCIANA	BE 117	Minéral	Pierre autre	4 fr. d'une meule en téphrite à feldspathoïdes apparents (leucites)				US 1049	5		4		
LUCCIANA	BE 117	Métal	Non ferreux	1 petite coulure de plomb, de forme allongée, plate. L. : 56 mm ; l. : 18 mm ; ép. : 3 mm				US 1025	6		1		
LUCCIANA	BE 117	Métal	Non ferreux	1 petite coulure de plomb, de forme ovale, plate. L'une des faces est plane et a gardé l'empreinte du support ; l'autre est bombée. L. : 39 mm ; l. : 27 mm ; ép. : 10 mm				US 1036	7		1		
LUCCIANA	BE 117	Métal	Non ferreux	2 petites coulures de plomb, de forme vaguement ovale, plates. L'une des faces est plane et a gardé l'empreinte du support ; l'autre est légèrement bombée. L. : 32 à 35 mm ; l. : 25 mm ; ép. : 5 mm				US 1030	8 et 9		2		
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 coulure de verre scoriacé, ayant gardé la forme triangulaire de l'encoignure dans laquelle elle est tombée (23x23 mm ; ht. max. : 11 mm). Couleur foncée				US 1017	10		1		
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	7 micro-fr. d'une plaque de verre fondu scoriacé, d'une épaisseur de 1 mm, de couleur foncée				US 1002	11		7		
LUCCIANA	BE 117	Métal	Ferreux	1 ferrure en 3 fr. dont deux jointifs. L. act. : 88 et 33 mm ; l. : 32 mm ; ép. : 3 mm. Une des extrémités, droite, est conservée, avec un clou de fixation en fer encore en place				US 1030	12		3		
LUCCIANA	BE 117	Métal	Ferreux	1 clou en fer de type C1. L. : 70 mm ; tête circulaire plate et tige à section quadrangulaire				US 1036	13		1		
LUCCIANA	BE 117	Métal	Ferreux	6 têtes et 2 tiges de clous en fer				US 1036	14		8		
LUCCIANA	BE 117	Métal	Ferreux	17 fr. de clous en fer, de type C1				US 1030	15		17		
LUCCIANA	BE 117	Métal	Ferreux	1 clou piton à tête en T, en fer. L. : 78 mm. Tête en navette d'une longueur de 42 mm et d'une largeur de 17 mm. Tige à section quadrangulaire (8 mm de côté)				US 1050	16		1		
LUCCIANA	BE 117	Métal	Ferreux	1 piton d'huissier en fer. L. : 78 mm				US 1036	17		1		
LUCCIANA	BE 117	Métal	Ferreux	1 fr. de piton coudé en fer. L. act. : 46 mm				US 1028	18		1		
LUCCIANA	BE 117	Verre	Verre autre	1 pion en verre coloré bleu foncé, de forme ovale (14,5 x 16,5 mm) et d'une hauteur de 5,5 mm				US 1030	19		1		
LUCCIANA	BE 117	Métal	Non ferreux	1 clou en bronze. L. : 61 mm. Type D3				US 1013	20		1		
LUCCIANA	BE 117	Métal	Non ferreux	1 fr. de tige en bronze. L. act. : 24 mm ; section quadrangulaire de 5,5 mm de côté				FS 1009	21		1		
LUCCIANA	BE 117	Métal	Non ferreux	1 fr. de tige en bronze. L. act. : 46 mm ; section ronde de 4,5 mm de diamètre				Us 1049	22		1		
LUCCIANA	BE 117	Métal	Non ferreux	1 fr. de tige ind. en fer. L. act. : 39 mm ; section ronde de 5,5 mm de diamètre				Us 1036	23		1		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Contextes ayant un petit nombre de céramique, pas de datation fiable				1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1019, 1048	—		83		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	64 ; catégorie : CVR sig Ital ; typologie : Conspectus 34 ; datation : entre 30 et 100 + ; bibliographie : Conspectus 1990, forme 34 ; observations : applique zoomorphe.				1009	64		entre 30 de notre ère et la fin du I ^{er} siècle	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	65 ; catégorie : ABET ; typologie : Haltern 70 ; datation : I ^{er} /II ^e ; bibliographie : Martin-Kilcher 1984, p. 388 et fig. 162, 3.				1009	65		entre 30 de notre ère et la fin du I ^{er} siècle	1	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	32 fragments				1009	—		entre 30 de notre ère et la fin du I ^{er} siècle	32	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	47 fragments dont un couvercle en céramique « africaine de cuisine » de type Hayes 196, une coupe en sigillée claire A de type Hayes 38 et une coupe en sigillée claire A de type Hayes 8A				1011	—		II ^e siècle de notre ère ; première moitié du II ^e siècle	47	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	30 fragments				1012	—		Première moitié du II ^e siècle	30	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	66 ; catégorie : CVR sig claire A ; typologie : Hayes 8a ; datation : première moitié II ^e siècle ; bibliographie : Bonifay 2004, p. 156 et fig. 84, sigillée type 3.2.				1012	66		Première moitié du II ^e siècle	1	

ANNEXE A L'ARRÊTE 2015/

du 05 MARS 2015

Inventaire du mobilier issu de l'opération préventive (fouille) prescrite par arrêté 2009/034/SRA - Suale, commune de Lucciana

Numéro d'opération				Type OA		Fouille		Année		2009	
997											
Intitulé de l'opération				Arrêté n°		2009/034/SRA		du		10/06/2009	
Suale II				Lieu-dit / adresse		Suale				Propriétaire du terrain	
Responsable OA										EDF	
Laurent Vidal											
Opérateur				Inrap		Code opérateur		FB08007501			
Commune	Parcelle	Matière	Type	Détermination			Unité d'enregistrement	Ancien n° d'inventaire	Chronologie	Nombre de restes	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	fragments d'amphore, de provenance bétique et italique ; amphores italiennes : contenants à « petit module » ; un fond d'un type Hayes 23 en céramique « africaine de cuisine » dont la fabrication débute vers la fin du I ^{er} siècle de notre ère.			1013		vers la fin du I ^{er} siècle de notre ère	102	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	lot de céramiques HS dont une assiette en sigillée italique du type Conspectus 3.2 dont la datation se situe dans le I ^{er} siècle et plus.			1015 = HS			31	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Dont un bord en céramique commune italique [67 ; catégorie : CCOM Ital ; typologie : COM-IT 7 ; datation : I ^{er} siècle de notre ère + ; bibliographie : Py 1993, COM-IT 7, p. 361 ; observations : pâte assez claire, pourvue d'un dégraissant constitué de nodules rouges] ; assiette en sigillée italique du type Conspectus 3.2 fait partie du lot, situant le petit contexte dans le I ^{er} siècle de notre ère.			1017	67	I ^{er} siècle de notre ère.	12	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Peu de matériel, mais un fond d'une cruche orientale			1018		II ^e siècle de notre ère	8	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Dont une amphore du type Africaine 1 (68) [68 ; catégorie : AAFR ; typologie : Africaine I ; datation : TPQ vers le milieu du II ^e siècle de notre ère ; bibliographie : Bonifay 2004, p. 107, fig. 56, amphore type 21, Panella 1972 et 1973, Zévi, Tchermia 1969] et le bord d'une marmite en céramique africaine de cuisine de type Hayes 23B			1021	68	vers le milieu du II ^e siècle de notre ère	58	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Dont 38 ; catégorie : CVR sig ital ; typologie : Conspectus 34 ; datation : entre 30 et 100 de notre ère + ; bibliographie : Conspectus 1990, forme 34 ; 42 ; catégorie : CCOM Ital ; typologie : olla ; datation : I ^{er} siècle + ; bibliographie : Py 1993, COM-IT 1, p. 358 ; observations : Trou circulaire au milieu du fond. Il s'agit probablement des restes d'une réparation de l'objet ; 43 ; catégorie : CVR sig ital ; typologie : un fond, tardo-italique ; datation : Domitien – Hadrien ; bibliographie : Ettlinger 1990, forme 3.2, Oxé, Comfort, 1558 ; Medri p. 122 ; observations : estampille <i>in planta pedis</i> ; 44 ; catégorie : CVR sig ital ; typologie : Conspectus 34 ; datation : entre 30 et 100 de notre ère + ; bibliographie : Conspectus 1990, forme 34 ; 56 ; catégorie : CVR sig claire A ; typologie : Hayes 8a ; datation : première moitié II ^e siècle de notre ère ; bibliographie : Hayes 1972, forme 9a. ; 63 ; catégorie : CCOM afr de cuis ; typologie : Hayes 196 ; datation : II ^e siècle + ; bibliographie : Bonifay 2004, fig. 121, var. A avec pied (4,5) et var. B sans pied (6,7), culinaire type 11, p. 225 et 227.			1025	38, 42, 43, 44, 56, 63	TPQ vers le milieu du II ^e siècle de notre ère	387	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Un bord en céramique africaine de cuisine de type Hayes 23B			1027		TPQ vers le milieu du II ^e siècle de notre ère	3	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Très peu de matériel, mais un bord d'amphorique (45 ; catégorie : CCOM pâtes ci ; typologie : amphorique ; datation : I ^{er} - II ^e siècle de notre ère ; bibliographie : Py 1993, p. 240, n° 16f.), un bouchon d'amphore en céramique			1028	45	datation : I ^{er} - II ^e siècle de notre ère	4	
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°01 ; catégorie : CVR sigillée italique ; typologie : coupe proche C 37.4 ; datation : entre 15 et 100 ; bibliographie : Conspectus 1990, forme 37.4 ; observations : doté d'un manche décoré, évoquant une écuelle en vaisselle métallique.			1036	1			
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°02 ; catégorie : CVR sig ital ; typologie : gobelet ; observations : décor « écailles de pomme de pin », suite provenant de l'US1050.			1036	2			
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°03 ; catégorie : CVR sig ital ; typologie : un fond Conspectus 3.2 ; datation : I ^{er} siècle + ; bibliographie : Conspectus 1990, forme 3.2 ; observations : estampille <i>in planta pedis</i> .			1036	3			
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°04 ; catégorie : CVR sig ital ; typologie : un fond Conspectus 3.2 ; datation : I ^{er} siècle + ; bibliographie : Conspectus 1990, forme 3.2 ; observations : estampille <i>in planta pedis</i> .			1036	4			
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°05 ; catégorie : CVR sig ital ; typologie : fond de coupe indéterminé ; observations : estampille <i>in planta pedis</i> .			1036	5			

ANNEXE A L'ARRÊTE 2015/

du 05 MARS 2015

Inventaire du mobilier issu de l'opération préventive (fouille) prescrite par arrêté 2009/034/SRA - Suale, commune de Lucciana

Numéro d'opération		997		Type OA		Fouille		Année		2009					
Intitulé de l'opération				Arrêté n°				2009/034/SRA		du		10/06/2009			
Responsable OA				Lieu-dit / adresse				Suale		Propriétaire du terrain					
Laurent Vidal										EDF					
Opérateur				Inrap				Code opérateur				FB08007501			
Commune	Parcelle	Matière	Type	Détermination				Unité d'enregistrement	Ancien n° d'inventaire	Chronologie	Nombre de restes				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°06 ; catégorie : CVR sig ital ; typologie : un fond Conspectus 3.2 ; datation : I ^{er} siècle + ; bibliographie : Conspectus 1990, forme 3.2 ; observations : estampille <i>in planta pedis</i> . Lot n°				1036	6	TPQ vers le milieu du I ^{er} siècle	713				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°07 ; catégorie : CVR sig ital ; typologie : un bord Conspectus 3.2 ; datation : I ^{er} siècle + ; bibliographie : Conspectus 1990, forme 3.2.				1036	7						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°08 ; catégorie : CVR sig ital ; typologie : un bord Conspectus 3.2 ; datation : I ^{er} siècle + ; bibliographie : Conspectus 1990, forme 3.2.				1036	8						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°09 ; catégorie : CVR sig ital ; typologie : un bord Conspectus 3.2 ; datation : I ^{er} siècle + ; bibliographie : Conspectus 1990, forme 3.2.				1036	9						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°10 ; catégorie : CVR sig ital ; typologie : un bord indéterminé ; observations : sans dessin.				1036	10						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°11 ; catégorie : CPF ital ; typologie : indéterminée.				1036	11						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°12 ; catégorie : CPF ital ; typologie : indéterminée.				1036	12						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°13 ; catégorie : CVR sig claire A ; typologie : Hayes 36 ; datation : II ^e siècle ; bibliographie : Bonifay 2004, p. 156 et fig. 84, sigillée type 2.3 et 2.4 ; observations : sans décor à la barbotine.				1036	13						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°14 ; catégorie : CVR sig claire A ; typologie : Hayes 7B ; datation : première moitié du II ^e siècle ; bibliographie : Hayes 1972, p. 31-33 ; observations : décor de deux rangs de guillochis sur la face externe du vase.				1036	14						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°15 ; catégorie : CVR sig claire A ; typologie : Hayes 8A ; datation : première moitié du II ^e siècle ; bibliographie : Bonifay 2004, p. 156 et fig. 84, sigillée type 3.2.				1036	15						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°16 ; catégorie : CCOM afr de cuis ; typologie : Hayes 23b ; datation : TPQ 150 ; bibliographie : Bonifay 2004, culinaire type 1.2, p. 211 et fig. 112 - Hayes 1972, Atlante I, 217.				1036	16						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°17 ; catégorie : CCOM afr de cuis ; typologie : Hayes 197 précoce ; datation : fin I ^{er} - milieu II ^e siècle ; bibliographie : Bonifay 2004, fig. 119 (forme Sabratha 40=Ostia II, 312), p. 225.				1036	17						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°18 ; catégorie : CCOM afr de cuis ; typologie : Hayes 197 ; datation : TPQ 150 ; bibliographie : Hayes 1972, fig. 36 et p. 209 et Atlante I, 218 et Bonifay 2004, culinaire type 10, p. 225 et fig. 120.2 et 3.				1036	18						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°19 ; catégorie : CCOM afr de cuis ; typologie : Hayes 197 ; datation : TPQ 150 ; bibliographie : Hayes 1972, fig. 36 et p. 209 et Atlante I, 218 et Bonifay 2004, culinaire type 10, p. 225 et fig. 120.2 et 3.				1036	19						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°20 ; catégorie : CGLAROM ; typologie : GLA RO 27 ; datation : II ^e /III ^e siècle ; bibliographie : Py 1993 ; observations : version sans décor, suite US1050.				1036	20						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°21 ; catégorie : CCOM ital ; typologie : urne COM-IT 2b/c ; datation : I ^{er} siècle ; bibliographie : Py 1993, COM-IT 2b/c, p. 358 ; observations : le fragment étant petit, les anses ne sont pas conservées.				1036	21						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°22 ; catégorie : CCOM ital ; typologie : olla ; datation : I ^{er} siècle + ; bibliographie : Py 1993, COM-IT 1, p. 358.				1036	22						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°23 ; catégorie : CCOM ital ; typologie : caccabus COM-IT 3* ; datation : I ^{er} siècle + ; bibliographie : Py 1993, COM-IT 3e, p. 359.				1036	23						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°24 ; catégorie : CCOM ital ; typologie : urne COM-IT 2b/c ; datation : c siècle ; bibliographie : Py 1993, COM-IT 2b/c, p. 358 ; observations : seule une attache d'une anse est conservée.				1036	24						
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°25 ; catégorie : CCOM ital ; typologie : bassine ; observations : grande bassine semblable à la forme Pasqualini 10 en céramique commune à pâte claire.				1036	25						

ANNEXE A L'ARRÊTE 2015/

du 05 MARS 2015

Inventaire du mobilier issu de l'opération préventive (fouille) prescrite par arrêté 2009/034/SRA - Suale, commune de Lucciana

Numéro d'opération		997		Type OA		Fouille		Année		2009	
Intitulé de l'opération				Arrêté n°		2009/034/SRA		du		10/08/2009	
Responsable OA				Lieu-dit / adresse		Suale		Propriétaire du terrain			
Suale II											
Laurent Vidal								EDF			
Opérateur				Inrap		Code opérateur		FB08007501			
Commune	Parcelle	Matière	Type	Détermination		Unité d'enregistrement	Ancien n° d'inventaire	Chronologie	Nombre de restes		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°26 ; catégorie : CCOM ital ; typologie : <i>patina</i> ; datation : I ^{er} siècle + ; bibliographie : Py 1993, p. 360, COM-IT 6c ; Bats 1988, n° 1080 – 1085 ; observations : forme 6c sans la rainure sur le bord.		1036	26				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°27 ; catégorie : CCOM ital ; typologie : urne COM-IT 2b/c ; datation : I ^{er} siècle ; bibliographie : Py 1993, COM-IT 2b/c, p. 358 ; observations : le fragment étant petit, les anses ne sont pas conservées .		1036	27				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°28 ; catégorie : CCOM ital ; typologie : urne indéterminée.		1036	28				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°29 ; catégorie : CCOM ital ; typologie : cruche à pâte grise ; observations : recollage avec l'US 1050.		1036	29				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°30 ; catégorie : AITAL Sicile ; typologie : MR 1 (Mid Roman Amphora) ; datation : I ^{er} /II ^e siècle ; bibliographie : Riley 1979.		1036	30				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°31 ; catégorie : AINDET ; typologie : indéterminée.		1036	31				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°32 ; catégorie : AHISP ; typologie : Dressel 28 ; datation : I ^{er} /2 ^e ; bibliographie : Martin-Kilcher 1994, p. 356-357 et fig. 136, 2 et 3., Lang dans Barra et al. 2005, US4354, iso 088.		1036	32				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°33 ; catégorie : AITAL Sicile ; typologie : Agora 254 ; datation : I ^{er} /II ^e siècle ; bibliographie : Bonifay 2004, p. 146 et 148 et Robinson 1959, pl. 28 et Martin-Kilcher 1994, p. 449-450 et Martin-Kilcher 1999 ;		1036	33				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°34 ; catégorie : AAFR ; typologie : Africaine I ; datation : TPQ milieu du II ^e siècle de notre ère ; bibliographie : Bonifay 2004, p. 107, fig. 56, amphore type 21, Panella 1972 et 1973, Zévi, Tchernia 1969.		1036	34				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°35 ; catégorie : AINDET ; typologie : indéterminée.		1036	35				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°36 ; catégorie : CCOM pâtes cl ; typologie : bassine, Pasqualini 10 ; datation : fin I ^{er} / III ^e siècle de notre ère ; bibliographie : Pasqualini 1998, fig. 264, n° 48 et p. 306.		1030	36				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°37 ; catégorie : CCOM ital ; typologie : <i>patina</i> ; datation : I ^{er} siècle ; bibliographie : Py 1993, p. 360, forme 6g, Bats 1988, n° 1080 – 1085.		1030	37				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°39 ; catégorie : CVR sig ital ; typologie : Conspectus 3.2 ; datation : I ^{er} + ; bibliographie : Conspectus 1990, forme 3.2 ; observations : estampille <i>in planta pedis</i> .		1030	39				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°40 ; catégorie : CVR sig ital ; typologie : fond de coupelle ; observations : estampille <i>in planta pedis</i> .		1030	40				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°41 ; catégorie : CVR sig ital ; typologie : Conspectus 25 ; datation : première moitié 1 ^{er} siècle de notre ère ; bibliographie : Conspectus 1990, forme 25.		1030	41				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°55 ; catégorie : AITAL, Sicile ; typologie : Agora 254 ; datation : I ^{er} /II ^e siècle de notre ère ; bibliographie : Bonifay 2004, p. 146 et 148 et Robinson 1959, pl. 28 et Martin-Kilcher 1994, p. 449-450 et Martin-Kilcher 1999.		1030	55	fin du I ^{er} ou le II ^e siècle	335		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°57 ; catégorie : CCOM afr ; typologie : Bonifay commune type 4, imitation Hayes 83 ; datation : III ^e ; bibliographie : Bonifay 2004, commune type 4, p. 245, fig. 133. ; observations : forme précoce ou intrusion.		1030	57				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°58 ; catégorie : AITAL ; typologie : indéterminé.		1030	58				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°59 ; catégorie : CPF italique ; typologie : gobelet à bord divergent ; datation : I ^{er} siècle.		1030	59				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°60 ; catégorie : CPF italique ; typologie : gobelet à bord divergent ; datation : I ^{er} siècle.		1030	60				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°61 ; catégorie : CPF italique ; typologie : gobelet à bord divergent ; datation : I ^{er} siècle.		1030	61				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°62 ; catégorie : CPF italique ; typologie : gobelet à bord divergent ; datation : I ^{er} siècle.		1030	62				

ANNEXE A L'ARRÊTE 2015/

du 05 MARS 2015

Inventaire du mobilier issu de l'opération préventive (fouille) prescrite par arrêté 2009/034/SRA - Suale, commune de Lucciana

Numéro d'opération				997		Type OA		Fouille		Année		2009	
Intitulé de l'opération				Suale II		Arrêté n°		2009/034/SRA		du		10/06/2009	
Responsable OA				Laurent Vidal		Lieu-dit / adresse		Suale		Propriétaire du terrain		EDF	
Opérateur				Inrap		Code opérateur		FB08007501					
Commune	Parcelle	Matière	Type	Détermination				Unité d'enregistrement	Ancien n° d'inventaire	Chronologie	Nombre de restes		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Céramique fine livre des formes de sigillée claire A, des types Hayes 3B et Hayes 8A ; un couvercle de type Hayes 196 (Lot n°46 ; catégorie : CCOM afr de cuils ; typologie : Hayes 196 ; datation : I ^{er} siècle ; bibliographie : Bonifay 2004, fig. 121, var. A avec pied (4,5) et var. B sans pied (6,7), culinaire type 11, p. 225 et 227.), dans la même catégorie, est daté du I ^{er} siècle. L'intérieur du vase est cannelé, ce qui caractériserait plutôt la forme Hayes 185, qui quant à elle est datée du IV ^e siècle, mais le fond annulaire de notre isolation indique clairement la forme 196, le fond de la forme Hayes 185 étant « en bouton de préhension »				1047	46	TPQ du milieu du I ^{er} siècle	123		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°47 ; catégorie : CVR sigillée claire A ; typologie : Hayes 3B ; datation : I ^{er} siècle ; bibliographie : Bonifay 2004, p. 156 et fig. 84, sigillée type 2.3 et 2.4 ; observations : décor de barbotine.				1050	47				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°48 ; catégorie : CPF Ital ; typologie : proche Desbat 66b ; datation : I ^{er} siècle environ ; bibliographie : Desbat 1980, Lang 2009, p. 85 et fig. 76, n° 121, 223 et 25 ; observations : la pâte est fine et de couleur grise, pourvue d'un léger dégraissant de particules noirs et de calcaire ; la forme peut être rapprochée du type Desbat 66b en sigillée claire B. Le vase est équivalent à trois gobelets issus du chantier Campiani/Lucciana en Haute-Corse.				1050	48				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°49 ; catégorie : CCOM afr de cuils ; typologie : Hayes 197 ; datation : TPQ 150 ; bibliographie : Hayes 1972, fig. 36 et p. 209 et Atlante I, 218 et Bonifay 2004, culinaire type 10, p. 225 et fig. 120.2 et 3.				1050	49		400		
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°50 ; catégorie : CCOM Ital ; typologie : urne à deux anses, COM-IT 2b/c ; datation : 2 ^e av. – I ^{er} siècle de notre ère ; bibliographie : Py 1993, COM-IT 2b/c, p. 358.				1050	50				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°51 ; catégorie : CCOM Ital ; typologie : urne aux anses plaquées.				1050	51				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°52 ; catégorie : CCOM Ital ; typologie : couvercle COM-IT 7 ; datation : I ^{er} siècle + ; bibliographie : Py 1993, COM-IT 7, p. 381.				1050	52				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Lot n°53 ; catégorie : CCOM Ital ; typologie : couvercle COM-IT 7 ; datation : I ^{er} siècle + ; bibliographie : Py 1993, COM-IT 7, p. 381 ; observations : pâte micacée.				1050	53				
LUCCIANA	BE 117	Terre cuite	Céramique	Un fragment de sigillée africaine claire A nous place vers la fin du I ^{er} siècle au plus tôt. Un bord d'assiette en sigillée italique Conspectus 3.2 est isolé (Lot n°54 ; catégorie : CVR sig Ital ; typologie : un bord Conspectus 3.2 ; datation : I ^{er} siècle + ; bibliographie : Conspectus 1990, forme 3.2.).				1051	54		51		



PREFET DE CORSE

Décision n °2015056-0001

**signé par
CHAUPIN Jean- Louis**

le 25 Février 2015

**001 - administrations déconcentrées régionales
DREAL
30 - Service Energie et Sécurité**

La SAS TRANSPORTS DONGRADI dont le siège social est à 20290 BORGIO est inscrite sous le numéro 809386527 au registre des transporteurs publics routiers de voyageurs.

PREFET DE LA REGION CORSE

Direction Régionale de l'Environnement,
De l'Aménagement et du Logement de Corse

Ajaccio, le

25 FEV. 2015

Service
Risques
Énergie
et Transports

DECISION N°

LE PREFET DE REGION

VU, la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) n°82/1153 du 30 décembre 1982,

VU, le décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié relatif aux transports routiers de personnes,

VU, le décret n°2011-2045 du 28 décembre 2011 portant diverses dispositions relatives à l'accès à la profession de transporteur routier de personnes,

VU, l'arrêté préfectoral n° 2012310-0001 du 5 novembre 2012 portant délégation de signature à Monsieur Patrice BARRUOL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse,

VU, la demande d'inscription de la SAS TRANSPORTS DONGRADI au registre des transporteurs publics routiers de voyageurs ,

VU, l'extrait du registre du commerce et des sociétés de Bastia portant inscription de la SAS TRANSPORTS DONGRADI sous le numéro SIREN 809386527, avec pour activité le transport public routier de voyageurs ,

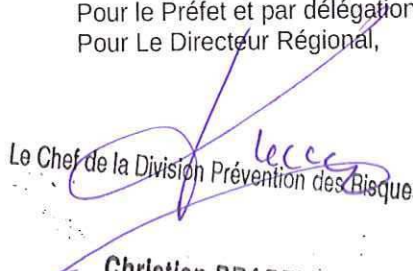
Sur proposition du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse

DECIDE

ARTICLE 1 : La SAS TRANSPORTS DONGRADI, dont le siège social est à 20290 BORGIO, est inscrite sous le numéro 809386527 au registre des transporteurs publics routiers de voyageurs.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général pour les Affaires de Corse et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Corse et notifiée à l'intéressé.

Pour le Préfet et par délégation
Pour Le Directeur Régional,

Le Chef de la Division Prévention des Risques

Christian PRADEL



PREFET DE CORSE

Décision n °2015069-0002

**signé par
CHAUPIN Jean- Louis**

le 10 Mars 2015

**001 - administrations déconcentrées régionales
DREAL
30 - Service Energie et Sécurité**

Le centre FORMATION CORSE
MEDITERRANEE (SIRET 798 633 627
00019) est agréé du 01/04/2015 au 30/09/2015
en tant qu'organisme de formation habilité à
dispenser les formations professionnelles des
conducteurs du transport routier de voyageurs
et délivrer les attestations de formation
correspondantes pour: la formation initiale
obligatoire la formation continue obligatoire la
formation spécifique dite "passerelle" les
formations sont dispensées dans le centre de
formation de la société

Décision N°2015069-0002 - 12/03/2015



PRÉFET DE LA RÉGION CORSE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Ajaccio, le

10 MARS 2015

Service Risques, Energie et Transports
Division Energie et Contrôles

DÉCISION

portant AGRÉMENT n° V-94-2015-01

d'un centre de formation professionnelle habilité à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de voyageurs

LE PREFET DE LA REGION CORSE

Vu la directive 2003/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2003 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs ;

Vu le décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007, modifié par le décret n° 2010-931 du 24 août 2010, relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 janvier 2008, modifié par l'arrêté du 2 mars 2011, relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu la demande d'agrément présentée par la Société FORMATION CORSE MEDITERRANEE, reçue le 25 février 2015 et le dossier joint à celle-ci ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013189-0004 du 08 juillet 2013 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse et l'arrêté n° 2013245-0003 de subdélégation de signature du 02 septembre 2013 ;

.../

Horaires d'ouverture : 9h30-12h00 / 14h00-16h00

Tél. : 33 (0) 4 95 51 79 70 – fax : 33 (0) 4 95 51 79 89

19 Cours Napoléon CS 10 006 20704 Ajaccio Cedex 9

DÉCIDE

Article 1^{er} : Le centre FORMATION CORSE MEDITERRANEE (SIRET 798 633 627 00019) est agréé du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015, en tant qu'organisme de formation habilité à dispenser les formations professionnelles des conducteurs du transport routier de voyageurs et délivrer les attestations de formation correspondantes pour :

- la formation initiale minimale obligatoire,
- la formation continue obligatoire,
- la formation spécifique dite « passerelle ».

Article 2 : Les formations sont dispensées dans le centre de formation de la société FORMATION CORSE MEDITERRANEE situé :

— RN 198 - Route de Bonifacio 20137 PORTO VECCHIO ;

Article 3 : Le responsable du centre de formation agréé par la présente décision est tenu d'informer le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, préalablement à la réalisation des sessions de formation, de toute modification qui interviendrait dans l'organisation des stages proposés, en particulier dans le domaine des moyens matériels et humains tels qu'ils sont mentionnés dans le dossier d'agrément.

Article 4 : L'agrément n'est pas transmissible et ne demeure valable que dès lors que subsistent les conditions ayant présidé à sa délivrance. Il pourra être suspendu ou retiré si les conditions n'en sont plus remplies.

Article 5 : Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse est chargé de l'application de la présente décision qui prend effet à **compter de ce jour**. Cette décision sera notifiée au centre de formation et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Corse.

Pour le Préfet et par délégation,



Le Chef du Service Risques, Energie et
Transports

Jean-Louis CHAUPIN



PREFET DE CORSE

Arrêté n °2015062-0003

**signé par
LALANNE François**

le 03 Mars 2015

**001 - administrations déconcentrées régionales
DRJSCS
50 - Ressources humaines et administration générale**

Arrêté portant attribution d'une subvention dans le cadre du BOP 219 - Sport - Promotion du sport pour le plus grand nombre - Réserve parlementaire - FLABELLINE PLONGEE 2015.



Arrêté n° **du - 3 MARS 2015**
portant attribution d'une subvention

- Article 2** - Le bénéficiaire de la subvention est tenu de réaliser l'action subventionnée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, conformément au dossier de demande de subvention déposé.
- Article 3** - Conformément à l'article 10 de loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le bénéficiaire est tenu de fournir au Préfet le compte d'emploi de la somme perçue. Il devra transmettre à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse le compte rendu de son action avant le 30 septembre 2016.
- Article 4** - Le règlement s'effectue en une fois, par avance de trois mille euros (3 000 €). La réalité et l'efficacité des actions seront appréciées sur la base de la fourniture des justificatifs prévus.
Si l'action se révélait non-conforme à la prévision, un reversement pourra être exigé.
- Article 5** - Le secrétaire général pour les affaires de Corse et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse.

Fait à Ajaccio, le - 3 MARS 2015

Pour le préfet de Corse
le secrétaire général
pour les affaires de corse

François LALANNE

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



PREFET DE CORSE

Arrêté n °2015065-0001

**signé par
LALANNE François**

le 06 Mars 2015

**001 - administrations déconcentrées régionales
SGAC
30 - Bureau Administratif**

arrêté modifiant l'arrêté n °2011193-0001 en
date du 12 juillet 2011 modifié constatant la
désignation des membres du conseil
économique social et culturel de Corse



PREFET DE CORSE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES DE CORSE

Arrêté n°

en date du

modifiant l'arrêté n° 2011193-0001 en date du 12 juillet 2011 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique, social et culturel de Corse

Le Préfet de Corse,
Chevalier de l'ordre national du mérite
Chevalier de la légion d'honneur

- VU les articles L. 4422-34, L. 4422-35 et R. 4422-4 à R. 4422-10 du code général des collectivités territoriales ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU l'arrêté n°2013189-0002 du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à la préfecture de Corse ;
- VU l'arrêté n°2011193-0001 en date du 12 juillet 2011 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique, social et culturel de Corse ;
- VU l'arrêté n° 2014343-0003 en date du 9 décembre 2014 modifiant l'arrêté n°2011117-0001 en date du 27 avril 2011 modifié, fixant la composition du conseil économique social et culturel de Corse et les modalités de désignation de ses membres ;
- VU les désignations des organisations syndicales représentatives des salariés
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse ;

ARRETE

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté n° 2011193-0001 en date du 12 juillet 2011 modifié, constatant la désignation des membres du conseil économique social et culturel de Corse est modifié comme suit :

SECTION ECONOMIQUE ET SOCIALE

II - SYNDICATS DE SALARIES : (14 membres)

-

Union régionale C.G.T de Corse	M. JEAN-CLAUDE GRAZIANI M. JEAN-PIERRE BATTESTINI M. JEAN-MICHEL BIONDI
Unions départementales C.G.T – F.O de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse	M. JEAN-LOUIS LALANNE M. PAUL-FRANÇOIS GIACOMONI
Union régionale C.F.D.T. de la Corse	M. JEAN-TOUSSAINT MATTEI MME MARIE-JOSÉE SALVATORI
Union interdépartementale CFTC de Corse	M RENAUD MAZIN
Syndicat des travailleurs corses	M. JEAN BRIGNOLE M. ALAIN VIGNERON M. JEAN-PIERRE LUCIANI
UNSA Corse	M. DAVID FRAU
Union régionale Corse CFE-CGC	M PAUL FABIANI
Fédération syndicale unitaire Corse	M. JOSEPH MARCAGGI

« le reste sans changement »

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Pour le préfet, et par délégation,
le secrétaire général pour les affaires de Corse

SIGNE

François LALANNE



PREFET DE CORSE

Arrêté n °2015069-0001

**signé par
LALANNE François**

le 10 Mars 2015

**001 - administrations déconcentrées régionales
SGAC
30 - Bureau Administratif**

arrêté portant modification de la liste par établissement ou organisme d'enseignement, des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage.

PREFET DE CORSE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES DE CORSE
SAF/BA

Arrêté n° en date du

portant modification de la liste par établissement ou organisme d'enseignement, des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage

LE PREFET DE CORSE,

- VU** la loi n°71-578 du 16 juillet 1971 sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;
- VU** les articles L6241-1 et suivants et R6241-1 et suivants du code du travail relatifs au financement de la taxe d'apprentissage et plus particulièrement l'article R6241-3 ;
- VU** le décret du président de la république du 14 juin 2013 nommant M. Christophe MIRMAND, préfet de Corse préfet de la Corse du Sud ;
- VU** l'arrêté n°2013189-0002 en date du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à la préfecture de Corse ;
- VU** l'arrêté n°2015012-0005 en date du 12 janvier 2015 modifié par arrêté n° 2015029-0002 en date du 29 janvier 2015, portant publication de la liste par établissement ou organisme d'enseignement, des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage;
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse ;

Arrête

Article 1^{er} : L'annexe 2 de l'arrêté portant publication de la liste par établissement ou par organisme, des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage, et dont l'ouverture ou le maintien ont été arrêtés pour l'année 2015 en Corse, est remplacée par les deux listes ci-après.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse et sur le site internet de la préfecture de Corse-du-Sud (www.corse-du-sud.gouv.fr – politiques publiques - rubrique : économie et emploi - taxe d'apprentissage).

P/le préfet et par délégation
Le secrétaire général pour les affaires de Corse

SIGNE

François LALANNE



PREFET DE CORSE

Autre n °2015029-0003

**signé par
CHAMBOREDON Patrick**

le 29 Janvier 2015

**001 - administrations déconcentrées régionales
SGAC
30 - Bureau Administratif**

Procès verbal de l'élection du conseil inter
régional de l'ordre des infirmiers Provence
Alpes Côte d'Azur et Corse



**Procès-verbal de l'élection du Conseil inter régional
de l'ordre des infirmiers Provence Alpes Côte d'Azur et Corse
Election du 29 janvier 2015
(art. R.4123-14 du Code de la santé publique)**

Le 29 janvier 2015 à 15h00, a été ouverte la séance de dépouillement.

Président : Patrick CHAMBOREDON

Assesseur : Christophe ROMAN

Assesseur : Stéphane BERNARDI

A 16H00 la séance a été déclarée close par le Président du bureau :

Nombre d'électeurs inscrits : **60**

Nombre de bulletins : 50

Nombre de votants : 50

Taux de participation : 83,33 %

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 190

Election du CIROI Alpes Côte d'Azur et Corse. - Collège libéral

Nombre de sièges titulaires à pourvoir : **5**

Nombre de sièges suppléants à pourvoir : **5**

Noms- prénoms des candidat(e)s	Date de naissance	Nombre de voix obtenues	Elu(e)s titulaires	Elu(e)s suppléant(e)s
AMATO Eric	27/03/1977	4		☑ 4
BERNARDI Stéphane	03/03/1972	8	☑ 4	
GUIARD GIACALONE Delphine	30/12/1980	6		☑ 2
HENRY Chantal	10/11/1961	6		☑ 1
KARSENTI Patrick	20/01/1971	10	☑ 2	
KIRNIDIS Catherine	25/10/1961	10	☑ 1	
LEROUX LENCI Gaston	04/08/1961	6	☑ 5	
LUCIANI Vanessa	03/12/1970	8	☑ 3	
PETRIGNANI EMANUELLI Monique	10/11/1948	5		☑ 3

Nombre de bulletins : 15

Nombre de votants : 17

Taux de participation : 88,24 %

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 63

Réclamations ou décisions éventuellement prises pendant les opérations de dépouillement :

Fait à Marseille, le 29 janvier 2015

Le Président du Bureau de Vote

L'assesseur

L'assesseur

CHAMBOREDON Patrick

ROMAN Christophe

BERNARDI Stéphane

Election du CIROI Alpes Côte d'Azur et Corse - Collège privé

Nombre de sièges titulaires à pourvoir : **7**

Nombre de sièges suppléants à pourvoir : **7**

Noms- prénoms des candidat(e)s	Date de naissance	Nombre de voix obtenues	Elu(e)s titulaires	Elu(e)s suppléant(e)s
BARTHELEMY Sophie	02/01/1976	10	☒ 3	
CARBONARO Christian	22/07/1966	10	☒ 2	
CHOAIN Guy	02/11/1953	8		☒ 1
ISNARDI Michèle	17/04/1955	10	☒ 1	
LO GIUDICE Serge	29/11/1968	9	☒ 5	
ODABACHIAN Alexandre	08/05/1979	9	☒ 6	
ROMAN Christophe	15/05/1981	9	☒ 7	
TERSEUR Guy	30/01/1960	9	☒ 4	

Nombre de bulletins : 13

Nombre de votants : 18

Taux de participation : 72,22 %

Nombre de bulletins nuls : 0 soit ...%

Nombre de bulletins blancs : 0 soit ...%

Nombre de suffrages exprimés : 74

Réclamations ou décisions éventuellement prises pendant les opérations de dépouillement :

Fait à Marseille, le 29 janvier 2015

Le Président du Bureau de Vote

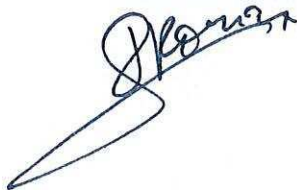
L'assesseur

L'assesseur

CHAMBOREDON Patrick



ROMAN Christophe



BERNARDI Stéphane



Election du CIROI Alpes Côte d'Azur et Corse - Collège public Alpes Vaucluse

Nombre de sièges titulaires à pourvoir : 2

Nombre de sièges suppléants à pourvoir : 2

Noms- prénoms des candidat(e)s	Date de naissance	Nombre de voix obtenues	Elu(e)s titulaires	Elu(e)s suppléant(e)s
DURBIN Jean-Dominique	24/04/1960	2		☒ 1
GRAHOUIELLE Caroline	23/07/1978	2		☒ 2
LOISON Guy	09/07/1958	2	☒ 2	
TRAVERSA Patrick	27/01/1958	4	☒ 1	

Nombre de bulletins : 4

Nombre de votants : 4

Taux de participation : 100 %

Nombre de bulletins nuls : soit ...%

Nombre de bulletins blancs : soit ...%

Nombre de suffrages exprimés : 10

Réclamations ou décisions éventuellement prises pendant les opérations de dépouillement :

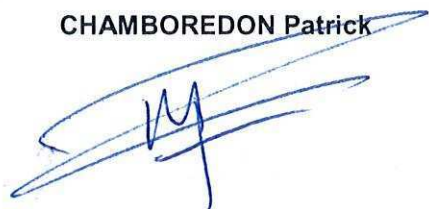
Fait à Marseille, le 29 janvier 2015

Le Président du Bureau de Vote

L'assesseur

L'assesseur

CHAMBOREDON Patrick



ROMAN Christophe



BERNARDI Stéphane



Election du CIROI Alpes Côte d'Azur et Corse - Collège public Alpes Maritimes

Nombre de sièges titulaires à pourvoir : **2**

Nombre de sièges suppléants à pourvoir : **2**

Noms- prénoms des candidat(e)s	Date de naissance	Nombre de voix obtenues	Elu(e)s titulaires	Elu(e)s suppléant(e)s
AUDA Anne-Marie	15/06/1954	5	☒ 1	

Nombre de bulletins : 5

Nombre de votants : 6

Taux de participation : 83,33 %

Nombre de bulletins nuls : 0 soit ...%

Nombre de bulletins blancs : 0 soit ...%

Nombre de suffrages exprimés : 5

Réclamations ou décisions éventuellement prises pendant les opérations de dépouillement :

Fait à Marseille, le 29 janvier 2015

Le Président du Bureau de Vote

L'assesseur

L'assesseur

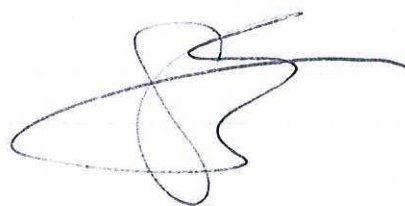
CHAMBOREDON Patrick



ROMAN Christophe



BERNARDI Stéphane



Election du CIROI Alpes Côte d'Azur et Corse - Collège public Bouches du Rhône

Nombre de sièges titulaires à pourvoir : 4

Nombre de sièges suppléants à pourvoir : 4

Noms- prénoms des candidat(e)s	Date de naissance	Nombre de voix obtenues	Elu(e)s titulaires	Elu(e)s suppléant(e)s
CHAMBOREDON Patrick	24/04/1967	8	☒ 1	
DE GAETANO Fabienne	23/05/1973	7	☒ 4	
MARMET Carole	17/03/1977	8	☒ 2	
REVAULT Nicolas	01/12/1955	7	☒ 3	

Nombre de bulletins : 8

Nombre de votants : 10

Taux de participation : 80,00 %

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 30

Réclamations ou décisions éventuellement prises pendant les opérations de dépouillement :

Fait à Marseille, le 29 janvier 2015

Le Président du Bureau de Vote

L'assesseur

L'assesseur

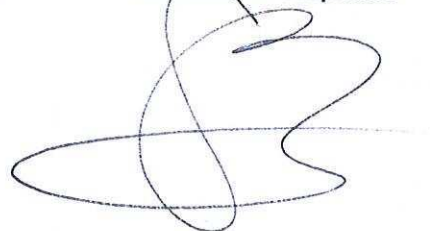
CHAMBOREDON Patrick



ROMAN Christophe



BERNARDI Stéphane



Election du CIROI Alpes Côte d'Azur et Corse - Collège public Var

Nombre de sièges titulaires à pourvoir : **2**

Nombre de sièges suppléants à pourvoir : **2**

Noms- prénoms des candidat(e)s	Date de naissance	Nombre de voix obtenues	Elu(e)s titulaires	Elu(e)s suppléant(e)s
FERRY Marie Ange	08/12/1972	1	☒ 2	
LORENZO Philippe	25/10/1963	2	☒ 1	
MENDY Paulette	09/03/1959	0		

Nombre de bulletins : 2

Nombre de votants : 2

Taux de participation : 100 %

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 3

Réclamations ou décisions éventuellement prises pendant les opérations de dépouillement :

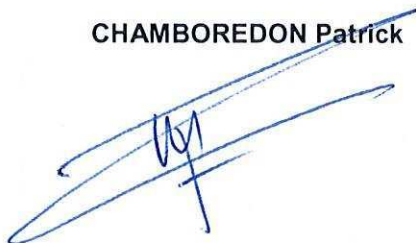
Fait à Marseille, le 29 janvier 2015

Le Président du Bureau de Vote

L'assesseur

L'assesseur

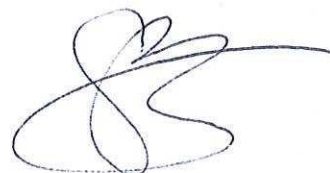
CHAMBOREDON Patrick



ROMAN Christophe



BERNARDI Stéphane



Election du CIROI Alpes Côte d'Azur et Corse - Collège public Corse

Nombre de sièges titulaires à pourvoir : **1**

Nombre de sièges suppléants à pourvoir : **1**

Noms- prénoms des candidat(e)s	Date de naissance	Nombre de voix obtenues	Elu(e)s titulaires	Elu(e)s suppléant(e)s
LARDIES CECCALDI Pascale	17/08/1965	2		☒ 1
QUILICI Thierry	19/09/1963	3	☒ 1	

Nombre de bulletins : 3

Nombre de votants : 3

Taux de participation : 100 %

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 5

Réclamations ou décisions éventuellement prises pendant les opérations de dépouillement :

Fait à Marseille, le 29 janvier 2015

Le Président du Bureau de Vote

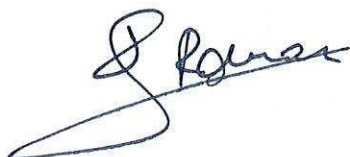
L'assesseur

L'assesseur

CHAMBOREDON Patrick



ROMAN Christophe



BERNARDI Stéphane

